

CHAPITRE 1 : **LE FONCTIONNEMENT** **COMMUNAL**

1. Le contexte territorial de Mittainville

1.1 Situation géographique

Située en limite ouest du département des Yvelines, la commune de Mittainville appartient à l'arrondissement et au canton de Rambouillet. Sa population est estimée à 635 habitants en 2013, pour un territoire de 1 052 hectares, soit une densité de population de 61 habitants/km².

La commune de Mittainville se trouve à environ 10 km d'Épernon, 11 km de Nogent-le-Roi, 15 km de Rambouillet, 52 km de Versailles et 70 km de la capitale.

Elle se situe à proximité de trois axes routiers majeurs :

- la Route Départementale 906 (axe Chartres-Rambouillet) au sud,
- la Route Nationale 10 (axe Chartres-Versailles) à l'ouest
- la Route Nationale 12 (axe Dreux-Versailles) au nord.

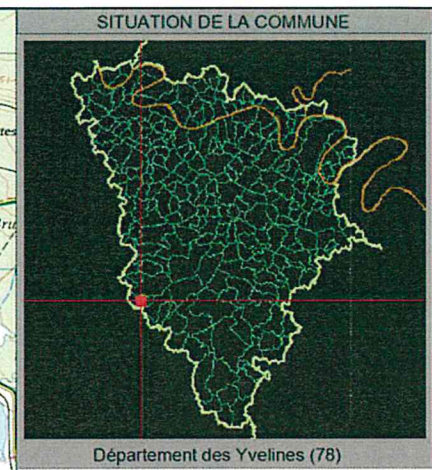
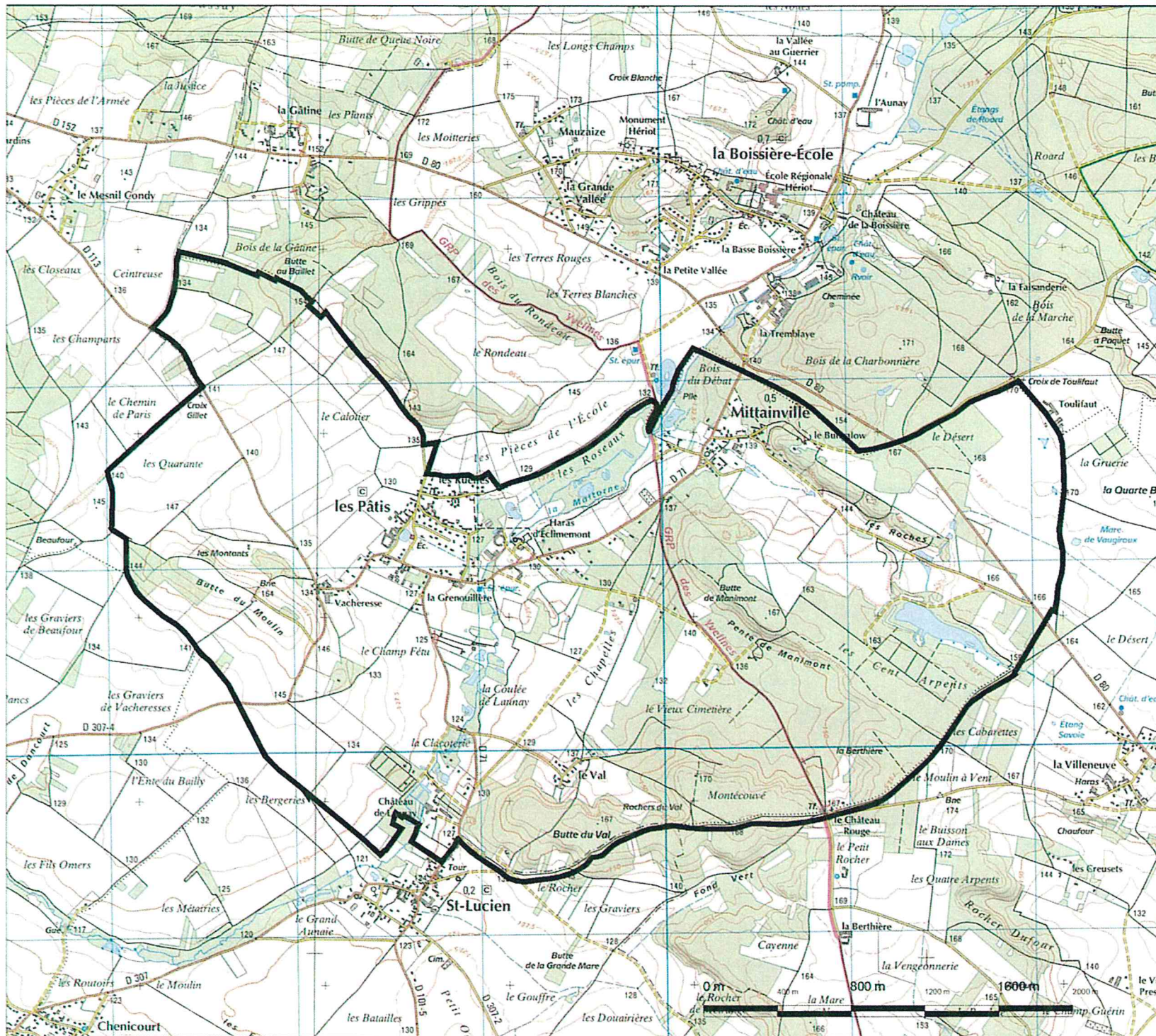
De plus, les autoroutes A10, A11 et A12, en provenance de Paris sont rapidement accessibles. Les échangeurs les plus proches se trouvent à une trentaine de kilomètres à proximité d'Ablis.

Avec une altitude comprise entre 121 mètres et 174 mètres, la commune est limitrophe des communes d'Hermeray au sud-est, Saint-Lucien au sud, Senantes à l'ouest, Faverolles au nord-ouest et La Boissière-Ecole au nord.

Mittainville se place en bordure du plateau Beauceron et appartient au bassin de l'Eure, orienté vers la Normandie. Le paysage est agricole, plat ou vallonné à certains endroits, et boisé à d'autres. Situé en lisière ouest de la forêt de Rambouillet, le territoire communal est constitué pour plus de la moitié de terres agricoles et pour un tiers de forêts.

La commune de Mittainville est constituée de cinq hameaux, à l'est Mittainville autour de l'église, au centre le hameau principal du Pâtis qui en est le centre administratif, au sud les hameaux du Val et de Launay et à l'ouest le hameau de Vacheresse.

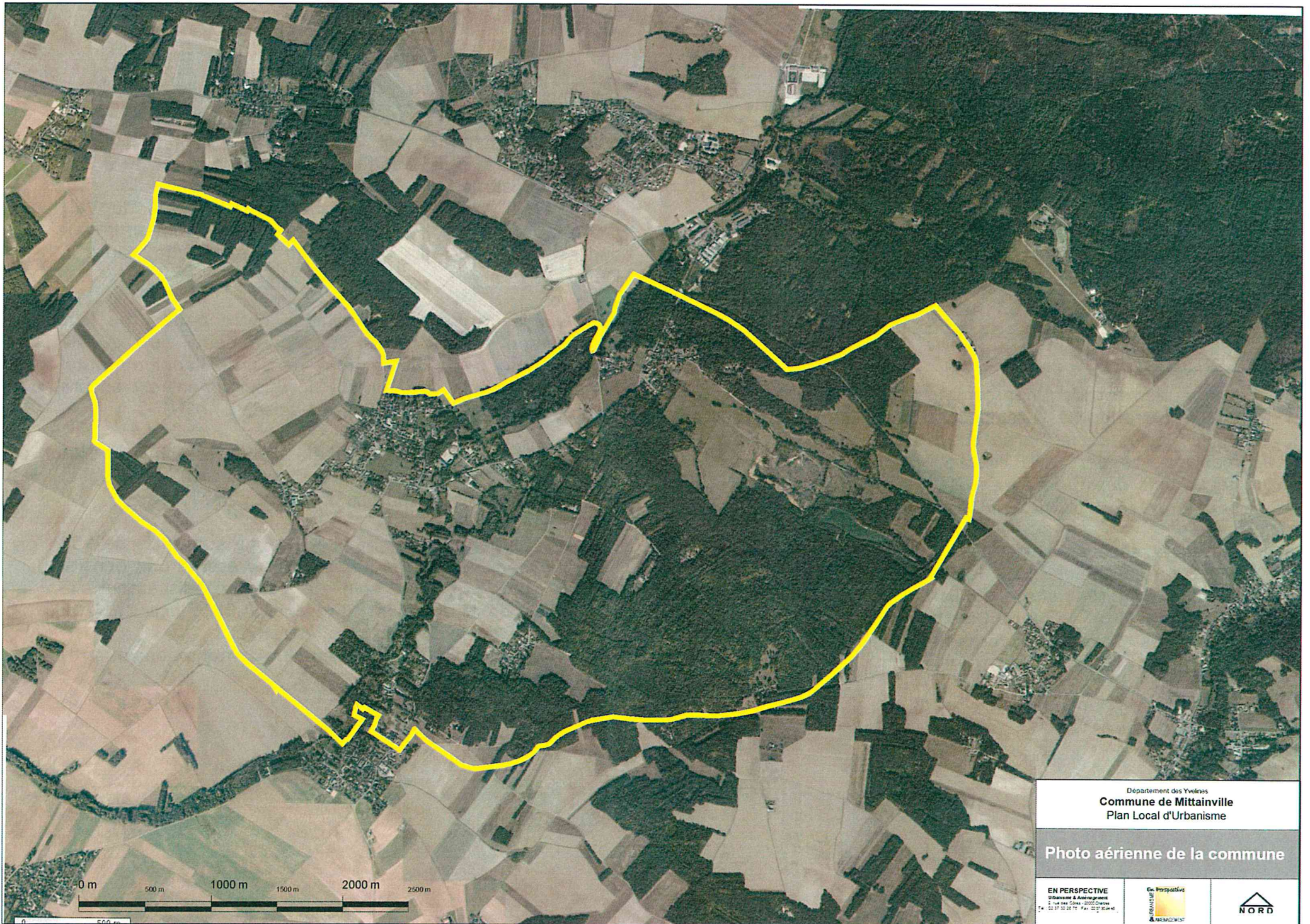




Département des Yvelines
Commune de Mittainville
 Plan Local d'Urbanisme

Situation locale

EN PERSPECTIVE
 Urbanisme & Aménagement
 21 rue des Côtes - 91200 Evry
 T. 01 37 10 28 14 - F. 01 37 10 28 14



Département des Yvelines
Commune de Mittainville
Plan Local d'Urbanisme

Photo aérienne de la commune

EN PERSPECTIVE
Urbanisme & Aménagement
1 rue des Zéas - 78200 Châteaufort
Tél. 01 30 20 20 79 - Fax. 01 30 20 64 45



1.2 *Situation administrative*

La commune de Mittainville est membre de quatre divisions administratives distinctes :

- la région Ile-de-France
- le département des Yvelines
- l'arrondissement de Rambouillet
- le canton de Rambouillet

La région Ile-de-France : avec une superficie de 12 012 km², cette région française accueille 11 532 409 habitants (en 2006), soit 19% de la population de France métropolitaine.

Communément identifiée comme région très urbanisée par la concentration de l'urbanisation dans les grandes vallées de la Seine, de la Marne et de l'Oise mais aussi par un maillage routier très dense, l'Ile-de-France présente néanmoins des espaces encore enclins à un cadre de vie plus « rural » dont Mittainville en est un exemple.

L'Ile-de-France se structure autour de deux couronnes : Les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94) enserrant Paris : la « petite couronne ». L'Essonne (91), le Val-d'Oise (95) et la Seine-et-Marne (77) et les Yvelines (78) forment la « grande couronne ».

Le département des Yvelines : premier département de la grande couronne par sa population (1 395 807 habitants en 2006), le département des Yvelines est aussi le département le plus étendu. Avec une superficie de 2 284 km², la densité atteint 611 hab./km².

Les Yvelines sont limitrophes des départements du Val-d'Oise au nord, des Hauts-de-Seine à l'est, de l'Essonne au sud-est, de l'Eure-et-Loir au sud-ouest et de l'Eure à l'ouest.

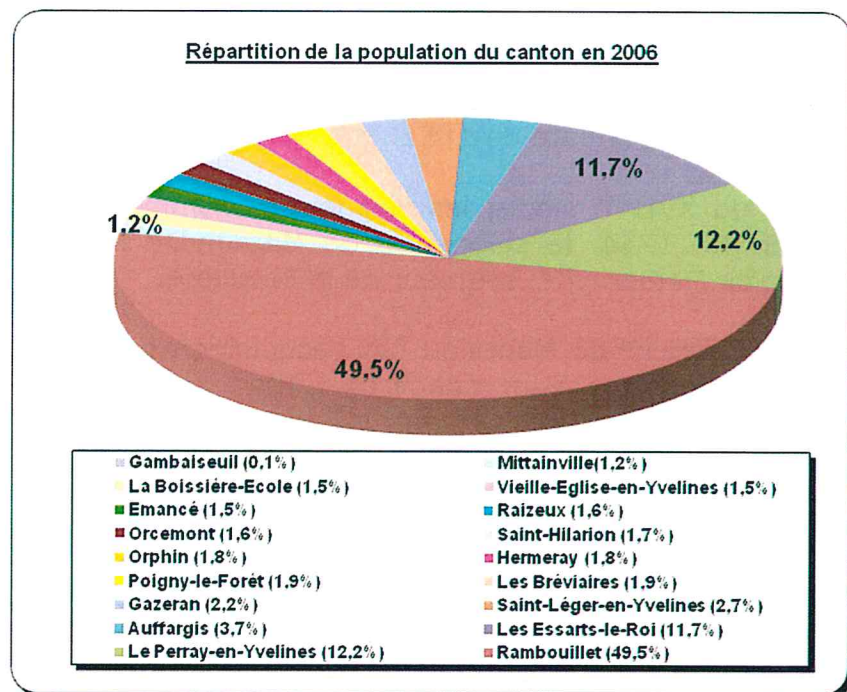
Les Yvelines tirent leur spécificité, entre autres, de leur organisation spatiale. L'est du département, ainsi que le nord le long de la Seine, font partie de l'agglomération parisienne, tandis que le reste du département est encore rural, et possède de vastes zones boisées.

Le département est découpé en quatre arrondissements (Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Mantes-la-Jolie, Rambouillet), soit 39 cantons pour 262 communes.

L'arrondissement de Rambouillet : d'une superficie de 953 km², l'arrondissement de Rambouillet présente une densité de 232 hab./km². Au sein de cet arrondissement, la population de Mittainville représente 0.28% des 221 290 habitants de cette division administrative.

Cet arrondissement est divisé en cinq cantons pour quatre-vingt-une communes.

Le canton de Rambouillet : il regroupe, en 2006, 52 032 habitants répartis sur 18 communes, soit une densité de 155 hab./km². Par sa population, Mittainville est l'avant dernière commune du canton : elle regroupe 1.20% de l'ensemble de la population du canton. La commune de Rambouillet (chef-lieu de canton) regroupe près de la moitié de la population totale à l'échelle du canton.



La densité de population de Mittainville (58 hab/km²) est comparable à celle des communes d'Orphin (56 hab/km²) ou de Saint-Hilarion (63 hab/km²) mais est relativement faible par rapport à celle des communes du canton les plus peuplées.

1.3 L'histoire de la commune

Genèse du nom :

L'origine du nom vient de deux mots : « Mittain » qui vient de « Mitein » ou de « Mita » prénoms d'origine germanique et « Villa » qui signifie en latin domaine. « Mittainvillae », devenu au fil des siècles, Mittainville est donc le domaine de Mitein ou de Mita.

Histoire locale de la commune :

Le plus ancien document mentionnant « Mittani Villare » date de 949 dans un livre de l'Abbaye de Saint-Père en Vallée devenue Saint-Pierre de Chartres. Cependant les restes d'un monument druidique dans les bois de la Vallée aux Renards au hameau du Val laissent penser que le territoire était occupé par l'homme depuis bien plus longtemps. Une ancienne voie romaine reliant Nogent-le-Roi à Saint-Léger est visible au hameau de Vacheresse. Devenu le chemin aux Bœufs, il menait jusqu'aux abattoirs de Vaugirard à Paris.

En 1080, on parle d'un début de paroisse avec un vicaire puis dans un document daté de 1259, il est question de la paroisse de Mittainville et de sa population estimée à 80 feux, soit 400 personnes. A cette époque, cinq villages constituaient la paroisse : Mittainville, Clinomont, le Val Garengis, Launay et Vacheresses les Hautes.

En 1215, l'église Saint-Rémi est construite en style roman. Contre la nef, une construction à base carrée serait les restes d'un clocher.

Plusieurs fiefs sont mentionnés : l'un d'eux était attenant à l'église au lieu-dit le Pavillon et était vraisemblablement le principal fief. Il dépendait de la puissante châellenie de Saint-Léger dont Guillaume de Gravelle fut le premier seigneur. Il avait reçu ce fief de Philippe Auguste. Le fief du Val appartenait à l'évêque de Chartres ; quant à celui de Vacheresse, il dépendait de la châellenie d'Épernon.

Pendant la Guerre de Cent Ans (1335-1453), Mittainville dépendait des comtes de Monfort, liés aux anglais par des liens familiaux et de vassalité. Durant toutes ces années, Mittainville subit, comme tous les habitants du comté, des exactions et des pillages en réaction aux trahisons. La Peste Noire atteignit l'Yveline en 1348 et décima la population.

En 1452, Pierre, Comte de Montfort et Duc de Bretagne demanda au Roi de France des exemptions d'impôts et fit appel à ses vassaux bretons pour repeupler le comté de Montfort.

En 1492, Mittainville se composait toujours de cinq villages. Le Val Garengis dépendait de l'évêque de Chartres, tandis que les autres fiefs étaient tenus par différentes familles locales.

La forêt, plus étendue qu'aujourd'hui, abondait en gibier. L'Yveline a toujours été réputée pour être une terre de chasse que se disputaient abbayes et seigneuries. Des loups sévissaient dans cette forêt et, à Mittainville, il y avait la mare aux loups.

Mittainville était une commune essentiellement agricole, vivant d'agriculture et d'élevage. On y cultivait le seigle, le blé, l'orge, l'avoine et un peu de chanvre. Les coteaux étaient couverts de vignobles. La culture de la vigne disparut à la fin du XIX^{ème} à la suite d'un ouragan de grêle. On élevait des moutons et des porcs.

Il y avait aussi des artisans : maréchaux-ferrants, tisserands, maçons, couvreurs, menuisiers.

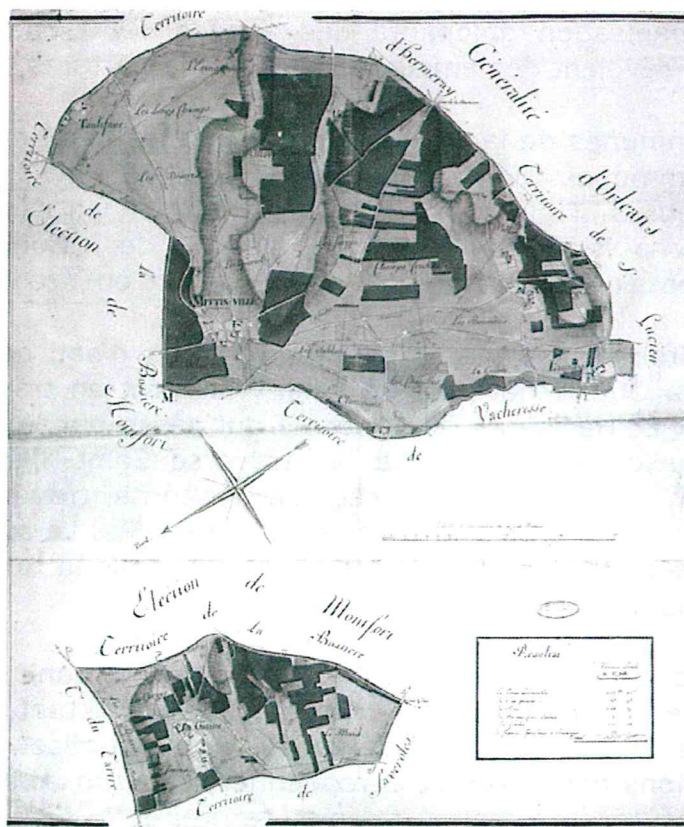
Vers 1630, la famille Saint Pol détient les fiefs de Mittainville et de Vacheresse et participe à la reconstruction de l'église, comme en témoigne une des poutres qui porte la date de 1651.

Au cours du XVII^{ème} siècle, les seigneuries commencent à se réunir. En 1764, la seigneurie de Mittainville passe à Eustache de Malbranche, seigneur de la Boissière.

En 1769, Clément de Montaigu fait l'acquisition du fief de Launay. Il fit construire un manoir en 1788.

Après la Révolution Mittainville devient commune du département de Seine et Oise. Le premier maire se dénomme Pierre PENELLE.

Jusqu'en 1797, la commune dépend du district de Dourdan puis à partir de 1798 de Versailles. Ce n'est qu'en 1812 que Mittainville dépendra du canton de Rambouillet.



Source : base Mérimée

C'est vers 1798 qu'une première ébauche d'école se dessine, à l'initiative du curé de Mittainville qui enseignait dans le presbytère. Vers 1815, une école est ouverte à Vacheresse grâce au don de Mme Leroy de Chartres. L'école officielle de Mittainville a été ouverte aux Pâtis. En 1832, le bâtiment abritant l'école et la mairie est construit sur la place de la Mare.

L'exode rural touche aussi Mittainville et Paris attire les plus jeunes. La population décroît et passe de 443 en 1831 à 328 en 1899.

Comme toutes les communes, Mittainville se dote de lavoirs pour répondre aux besoins de salubrité. Sur la rivière de la Maltorne, trois lavoirs existaient au XIX^{ème} dont un lavoir communal.

La guerre de 1870, contre les Prussiens, est marquée par des événements dramatiques, des habitants sont massacrés et la contrée est pillée.

Les décennies suivantes sont marquées par quelques changements qui donnent au centre du village son aspect actuel. En 1903, le cimetière accolé à l'église est transféré là où il est aujourd'hui.

Les guerres de 1914-1918 et 1939-1945 déciment la population masculine comme en témoigne la longue liste gravée sur le monument aux morts. Pendant la seconde guerre mondiale, les Allemands s'installent à la Boissière.

L'entre-deux guerres apporte des changements notoires : l'ampoule électrique, l'eau courante, les premières automobiles et les premiers tracteurs.

Après la libération, la qualité de vie des habitants va évoluer, notamment grâce à la mécanisation de l'agriculture.

De plus en plus de citadins viennent à Mittainville retrouver le calme ; d'abord en villégiature puis s'installent définitivement.

2. Le contexte supra-communal de Mittainville

2.1 La coopération territoriale

2.1.1 La communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline

La Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline (CCPFY) créée le 12 décembre 2003, est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 15 communes au sud du département des Yvelines : Rambouillet, La Boissière-Ecole, Hermeray, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint Hilarion, Orphin, Orcemont, Sonchamp, Clairefontaine, Vielle-Eglise, Saint Arnoult, Emancé et Gazeran. Elle compte 42 500 habitants pour un territoire de 290 km².

Le territoire présente une diversité de paysages, forêts, plaines céréalières, berges et rivières, paysage urbain avec Rambouillet, et rural avec les villages alentours. Géographiquement, la CCPFY se situe entre le plateau de l'Hurepoix au nord et la Plaine de la Beauce au sud. Le contact entre ces deux entités a permis le développement de paysages diversifiés créant le pays d'Yveline. Le territoire est caractérisé par un patrimoine exceptionnel, composé à la fois de la Forêt de Rambouillet qui représente environ 30 000 ha, de plaines agricoles et d'espaces de contact entre ces deux espaces : les lisières. Mais même si la forêt paraît prédominante, les communes ont des profils sensiblement différents. Les entités paysagères, préservées

de l'urbanisation galopante des années 1960 en Ile-de-France, révèlent des enjeux écologiques importants.

Les communes de la CCPFY appartiennent à deux cantons. Les communes du canton de Rambouillet sont les plus nombreuses. Trois communes appartiennent au canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines, il s'agit de Sonchamp, Clairefontaine-en-Yvelines, et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Le territoire est traversé par quatre cours d'eau de faible débit, la Guesle qui passe à Poigny-la-Forêt en traversant Raizeux et Hermeray, la Drouette qui passe par le sud de Rambouillet, et la Guéville qui traverse Saint-Hilarion et Gazeran jusqu'à Rambouillet. La Maltorne traverse les territoires de La Boissière-École et Mittainville. Le sous-sol, imperméable, ajouté aux essartages a permis la formation de nombreux étangs.

Une grande partie du territoire est classée en zone ZNIEFF type 1 et 2. Une plus petite partie est pour l'instant classée en site Natura 2000. Ces zones sont soumises à des restrictions nationales et européennes, c'est un compromis pour assurer un avenir durable au territoire.

Les communes se sont unies et ont défini des objectifs communs face à la nécessité d'approfondir leur indispensable coopération intercommunale, et considérant l'homogénéité de leur territoire commun, ses potentialités et son exceptionnelle desserte routière.

Le but de la communauté est, dans le cadre d'une coopération renforcée et librement consentie, de permettre aux communes de mieux servir l'intérêt des populations

vivant dans l'espace communautaire qui doit être « un espace rural mais vivant qui veut se donner les moyens de le rester.

La communauté de communes est dotée des compétences suivantes :

Action de développement économique

Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire, Actions de développement économique et touristique d'intérêt communautaire, (ZAC Bel Air la Forêt sur 80 hectares, pour 2000 emplois)

Actions de développement des NTIC d'intérêt communautaire : 3 cyberspaces ont vu le jour

Aménagement de l'espace communautaire

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire dont la ZAC de la Fosse aux Chevaux à Saint-Arnoult et la ZAC du Bel Air à Rambouillet. Toute opération d'aménagement à dominante économique, Zone d'aménagement différée d'intérêt communautaire, Aménagements liés à la mutation du territoire communautaire tant en ce qui concerne les réseaux que les voiries, valorisation des espaces naturels et/ou historiques.

Voirie d'intérêt communautaire

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

La CCPFY gère aujourd'hui près de 100 kilomètres de voirie. Elle y réalise des travaux d'entretien courant, des travaux de réfection, d'aménagement ou de sécurisation.

Environnement, développement durable

Protection et mise en valeur d'intérêt communautaire de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, protection et gestion patrimoniales, des espaces verts, des paysages et plus généralement du cadre de vie,

Actions d'intérêt communautaire en faveur des activités agricoles, du tourisme vert et du développement durable.

Culture, sport, éducation, actions culturelles et artistiques

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

Mise en place d'actions culturelles et artistiques communautaires,

Deux écoles communautaires des sports,

Enseignement des arts et financement des structures qui y sont totalement associées,

Bibliothèque en milieu rural.

Sont d'intérêt communautaire :

- la piscine des Fontaines à Rambouillet
- les conservatoires communautaires de Musique, de Danse et d'Art Dramatique
- aires de jeux et terrains multisports En moins de cinq ans la CCPFY a réalisé 8 aires de jeux et 11 terrains multisports sur son territoire.

Action sociale

Action d'intérêt communautaire dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées et des personnes handicapées ou dépendantes. Le Centre Intercommunale d'Action Sociale (CIAS) est issu du CCAS de Rambouillet et de l'ADMR.

Ces actions ont pour but de servir l'intérêt collectif.

Electricité et réseaux communautaires

Eclairage public des installations et équipements communautaires, enfouissement des lignes, distribution d'électricité sur la voirie communautaire ainsi que reprise de la carte électricité jusque là dévolue au S.I.R.R.

Habitat, Logement

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

Assainissement non collectif

Création du service public d'assainissement non collectif tant pour le contrôle des installations que pour leur entretien.

2.1.2 Les syndicats intercommunaux

La commune de Mittainville adhère aux syndicats suivants :

- Le Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du Schéma de cohérence territoriale du Sud-Yvelines (dénommé SMESSY)

Le SMESSY est un syndicat mixte créé en février 2006.

Il est composé de :

- 3 intercommunalités :
 - la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines (CCFPY), soit 43 000 habitants
 - la Communauté de Communes des Etangs (CCE), 5 communes, 17 000 habitants
 - la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines (CAPY), soit 6885 habitants
- deux communes non regroupées : Ponthévrard et Gambaiseuil.

Le SMESSY concerne donc 30 communes, dont la majorité sont à dominante résidentielle, mais où se côtoient également la grande ville de Rambouillet, des pôles urbains structurants avec ou sans gare voyageurs (comme Saint-Arnoult-en-Yvelines ou Les Essarts le Roi) et d'autres communes avec gare et pôle d'emploi. Mittainville, avec ses 624 habitants en 2007, représentait moins de 1% de l'ensemble.

Il est chargé d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale couvrant les 544 km² de son territoire et regroupant 30 communes pour 67 000 habitants.



Source : CCPFY

- Le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED)

Créé en 1965, le SIEED de la région de Monfort l'Amaury et Houdan est un syndicat à vocation unique qui gère la collecte et le tri sélectif sur 67 communes réparties sur tout l'ouest des Yvelines.

- Le Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères et Production d'Energie (SIDOMPE)

Le SIDOMPE est un syndicat mixte créé en 1974 a pour objet la création et l'exploitation d'installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux des 106 communes adhérentes (soit près de 450 000 habitants). Son siège se situe Route des Nourrices Chemin latéral n°18 - 78850 THIVERVAL-GRIGNON.

- Le Syndicat Intercommunal de la région de Rambouillet (SIRR)

Créé en 1973, Le Syndicat Intercommunal de la région de Rambouillet (SIRR) est un syndicat mixte regroupant 19 communes et deux communautés de communes, soit 125 900 habitants. Il a pour vocation :

- l'assainissement collectif
- le transport, la collecte et le traitement des eaux usées
- le traitement des boues et des graisses
- la construction, l'aménagement et l'entretien des équipements ou établissements sportifs
- la réalisation de tous les activités liées aux études d'électricité et gaz.

- Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP)

Créé en juin 1939, Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable regroupe seize communes, soit 12 658 habitants.

Le service est exploité par contrat d'affermage. Les prestations qui lui sont confiées sont essentiellement le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations du périmètre délégué, la relève des

compteurs, la mise en service des branchements, l'application du règlement du service et la facturation. Le délégataire a à sa charge le renouvellement des branchements, les compteurs, les équipements hydrauliques, les matériels tournants, les équipements d'automatisation et les travaux de peinture.

16 communes en sont membres : Adainville, Condé-sur-Vesgre, Emancé, Gazeran, Grandchamp, Hermeray, La Boissière-Ecole, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Les Bréviaires, Mittainville, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint Hilarion et Saint-Léger-en Yvelines.

- Le Syndicat Mixte Intercommunal de Production d'Eau potable de la Région de Rambouillet (SYMIPERR)

Le SYMIPERR est le groupement de 2 syndicats intercommunaux (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Région de Rambouillet, SIRR) soit 30 communes. Il a pour objet le forage, le pompage, le traitement et le stockage de l'eau potable (étude et réalisation)

- Le Syndicat Intercommunal de transport et d'équipement de la région de Rambouillet (SITERR)

Le SITERR a été créé à l'origine pour organiser les transports scolaires à destination des Lycées et Collèges de Rambouillet. Il gérait des "circuits spéciaux" de "ramassage scolaire". Aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus de "circuits spéciaux" à usage scolaire, mais des "lignes régulières" accessibles à tous, en ville comme en zone rurale.

- Le Syndicat Intercommunal des Collèges de Rambouillet (SICR)

Le syndicat intercommunal des collèges de Rambouillet est un syndicat intercommunal à vocation unique, créé en juin 1971, qui a pour mission la gestion des collèges de Rambouillet. Il regroupe 26 communes, soit 71 942 habitants. Son siège est situé à Rambouillet.

- Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

Le syndicat d'énergie des Yvelines est un syndicat mixte qui gère globalement la distribution d'énergie électrique (et de gaz depuis peu), des relations avec les distributeurs, des subventions pour l'enfouissement des réseaux en ville et bonifie les subventions des communes dues par le distributeur d'électricité.

2.2 Les enjeux territoriaux

2.2.1 Un outil d'aménagement régional : le schéma directeur de la région Ile-de-France

La région Ile-de-France dispose d'un outil de planification : le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), approuvé par décret le 27 décembre 2013.

Le SDRIF est avant tout un document d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui tient lieu, pour la région Ile-de-France, de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT). Le SDRIF a pour mission d'envisager globalement, à l'horizon 2030, les possibilités d'aménagement du territoire régional. A ce titre, il envisage les différents scénarii d'évolution socio-économique du territoire, et en tire des conclusions concrètes en termes d'habitat, de transport, de développement économique, de préservation de l'environnement ou encore d'implantation des grands équipements et infrastructures. Le SDRIF a donc un aspect largement planificateur.

La particularité de la région Ile-de-France, plus grande région urbaine d'Europe, qui regroupe sur son territoire près de 20% de la population française et représente, à elle seule, près de 30% du PIB national, lui permet de bénéficier d'outils plus performants et surtout plus contraignants. En effet, en sa qualité de schéma directeur, le SDRIF encadre le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) et le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) et s'impose à tous

les autres documents d'urbanisme locaux, comme les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ou les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Le SDRIF, contrairement aux SDRAT, a donc, en plus de son caractère planificateur, une valeur prescriptive.

Afin de répondre à ces défis, trois objectifs ont été préalablement définis :

- un environnement sauvegardé
- des solidarités renforcées
- des échanges facilités

Le PLU doit dans l'immédiat être compatible avec le SDRIF, qui fixe comme orientations principales :

- respecter la nature et réduire les nuisances
- vivre dans un cadre urbain accueillant
- répondre aux besoins de transports et d'échanges

Dans le projet d'aménagement du SDRIF la commune se situe dans la couronne « Jaune et Verte » reconnue pour sa valeur économique grâce aux activités agricoles et pour sa richesse patrimoniale. A l'échelle locale la vitalité économique de l'agriculture doit être engagée.

Par ailleurs, la protection des entités paysagères s'impose en évitant la formation de mitage et en freinant la consommation d'espaces.

La protection de ces espaces ne signifie pas l'absence de croissance. Celle-ci doit être ordonnée et s'appuyer sur les structures urbaines existantes.

Les orientations détaillées :

Préserver et valoriser les espaces boisés et les espaces naturels :

- Les espaces boisés devront être préservés de toute urbanisation nouvelle et leur intégrité devra être assurée.
- Toute nouvelle urbanisation à moins de 50 m des lisières des massifs de plus de 100 hectares est proscrite en dehors de sites urbains constitués.
- La désaffectation d'une partie de l'espace forestier ne sera admise que si elle contribue à simplifier les limites du dit espace dans l'objectif de protection forestière et ne porte pas atteinte à l'écosystème ou la qualité des paysages.

Toute surface forestière désaffectée sera compensée par la création d'une surface au moins égale, attenante au massif forestier.

Préserver et valoriser les espaces agricoles :

- les usages autres que ceux liés à l'agriculture sont limités et leur implantation ne devra pas nuire à la compétitivité de ce secteur.
- les collectivités locales doivent maintenir ces espaces dans leur vocation initiale.

Préserver et valoriser les espaces verts, de loisirs et les continuités : espaces de respiration, liaisons agricoles et forestières, continuités écologiques, liaisons vertes :

- ces espaces doivent être maintenus, protégés et valorisés.
- ils doivent dans la mesure du possible, participer à la mise en place d'une trame verte au sein de

l'agglomération. Ils constituent des espaces verts publics ainsi que des lieux de détente et de sports.

Polariser et équilibrer:

- La priorité est donnée à la limitation de la consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels, et donc au développement urbain par la densification des espaces déjà urbanisés.
- Chaque territoire doit pourvoir à ses besoins locaux en matière de logement, notamment social, mais aussi participer à la réponse des besoins régionaux et à la réduction des inégalités sociales et territoriales au sein de l'espace francilien, dans le respect des objectifs annuels de production de nouveaux logements qui sont assignés aux communes et à leurs groupements.

Les nouveaux espaces d'urbanisation :

- Les objectifs poursuivis sont de contenir l'étalement urbain, de limiter la consommation et le morcellement des espaces agricoles, boisés et naturels et d'éviter l'accroissement des déplacements.
- Les documents d'urbanisme doivent permettre de :
- répondre en priorité aux besoins locaux liés à la décohabitation, aux obligations de mixité sociale et au renouvellement du parc de logements dégradés;
 - maintenir et valoriser l'économie locale ;
 - maintenir et assurer la qualité de services et d'équipements de proximité;
 - intégrer les développements dans leur environnement naturel sans le déstructurer et notamment en préservant la circulation des engins agricoles;
 - respecter l'échelle et la morphologie des ensembles bâtis, ainsi que les logiques d'implantation traditionnelles.

2.2.2 Les grandes orientations de l'agglomération : le SCOT Sud-Yvelines

Le périmètre du SCOT a été fixé par arrêté préfectoral du 26 septembre 2005. Il comprend les communautés de communes Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines, des Etangs et Plaines et Forêts d'Yveline, ainsi que les communes de Gambaiseuil et Ponthévrard.

Apparu avec la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, le SCOT est un document d'urbanisme et de planification territoriale.

Le SCOT, opposable au tiers, définit les grandes orientations locales pour le territoire et constitue une réponse aux enjeux socio-économiques du territoire. Il tend à équilibrer le secteur géographique considéré et à fédérer de manière cohérente, l'habitat et les activités autour du bassin de vie.

Désormais, les orientations d'aménagement établies dans le cadre d'un SCOT ont un caractère prescriptif. C'est-à-dire que les objectifs des PLU doivent être compatibles avec le SCOT.

Cette notion de compatibilité ne s'interprète pas comme un respect « au pied de la lettre » (obligation de conformité) mais « dans l'esprit ».

Le SCOT Sud-Yvelines sera approuvé courant 2014.

Il répond à des défis fixés en concertation avec les élus locaux du territoire :

- Un développement rural et urbain harmonieux dans le respect des paysages et du milieu naturel ;
- Une politique de développement économique, dynamique et qualitatif ;

- Un logement accessible pour tous ;
- Une adaptation des modes de déplacement avec un accent particulier sur les modes collectifs et doux ;

La population du SCOT Sud Yvelines est de 70 500 habitants en 2010. Elle se répartit sur 30 communes de typologies variées.

Le SCOT établit une distinction entre trois catégories principales :

- La ville de Rambouillet, ville centre du territoire qui regroupe environ 40% de la population avec 26 157 habitants en 2007;

- Les 4 communes importantes, pôles structurants du territoire qui comptent plus de 2 500 habitants : Ablis (3 500 habitants), les Essarts-le-Roi (6 225 habitants), le Perray-en-Yvelines (6 500 habitants) et Saint-Arnoult-en-Yvelines (6 300 habitants) ;

- 25 petites communes et villages de moins de 2 000 habitants (dont 5 de moins de 500 habitants).

Les grands projets d'aménagement et de développement du Sud-Yvelines présentés dans le PADD sont de 5 ordres :

1- Habitat et développement urbain : concilier dynamisme et qualité de vie

Exemplarité d'un urbanisme de qualité préservant le long terme

Diversité du logement dans la qualité pour répondre aux besoins des habitants

Exemplarité environnementale des formes urbaines

2- Développement économique et agriculture : favoriser un développement économique diversifié et durable

Exemplarité d'une stratégie économique concertée et exigeante

Diversité, qualité et accessibilité des commerces

Des liens durables entre production agricole, sylvicole et les besoins du territoire.

3- Tourisme, loisirs et équipements du territoire : renforcer la qualité du cadre de vie

Une logique d'équipement intercommunale ambitieuse et raisonnée

Une ambition touristique conciliant les enjeux économiques et environnementaux

4- Patrimoines, paysages et ressources naturelles : préserver et valoriser l'exception patrimoniale

Exemplarité des objectifs et des moyens au regard d'une qualité environnementale exceptionnelle

Exemplarité sur le fondement de l'identité du Sud-Yvelines : l'eau

Exemplarité d'un développement réduisant les émissions de gaz à effet de serre

Exemplarité d'un développement limitant les impacts environnementaux

5- Transport et mobilité : créer les conditions d'une mobilité choisie

Un pôle intermodal de rang interrégional

Un maillage structuré, sécurisé et performant

Un territoire pilote pour une desserte en transport en commun et en modes doux de l'ensemble du bassin de vie.

Ces grands objectifs sont traduits de manière chiffrée.

Le PADD vise une réelle dynamique urbaine en s'appuyant sur la valorisation de l'agglomération centrale Rambouillet-Gazeran, des pôles d'appui du territoire et des communes les mieux desservies en transports en commun.

Le PADD souhaite également inscrire une logique de développement de l'ensemble des communes rurales.

Ainsi, est envisagée une augmentation de population de +0.75%/an afin d'atteindre 74 388 habitants en 2020.

En matière d'habitat, est prévu un rythme de production de logements de l'ordre de 600 logements/an. Ce rythme ne sera pas le même partout puisqu'il est prévu une valorisation des espaces urbanisés et un développement modéré des communes rurales.

Les nouvelles opérations devront privilégier une diversification des types et de la taille des logements.

Le PADD sera traduit en prescriptions et recommandations d'aménagement dans le document d'objectifs (DOB). Le DOB constitue le document le plus important dans la mesure où ses orientations sont opposables aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

2.2.3 Enjeux régionaux et contexte départemental

a) Un document d'orientation pour le développement départemental : le SDADEY

Le schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY) n'est autre que la base qui a permis au département des Yvelines de s'impliquer dans l'élaboration du SDRIF. Approuvé en 2006,

ce document exprime la vision stratégique du département sur le développement et l'aménagement du territoire, à moyen et long termes. Cet outil stratégique a pour volonté d'assurer la mise en œuvre de la politique contractuelle du département avec les collectivités locales (communes et intercommunalités).

Ce document n'a pas de portée juridique, il n'a qu'une valeur d'information.

Il fixe quatre grandes orientations :

- renforcer les territoires d'envergure régionale et les dynamiques régionales,
- améliorer et compléter les infrastructures nécessaires au développement,
- valoriser l'environnement pour renforcer l'attractivité du cadre de vie,
- polariser l'urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs, maîtriser l'étalement urbain et stopper le mitage des espaces naturels.

b) Le PDUIF

En application de la Loi LAURE du 30 décembre 1996, le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) a été approuvé le 15 décembre 2000.

Le PDUIF définit les principes permettant d'organiser les déplacements des personnes, le transport des

marchandises, la circulation, le stationnement. Ses orientations portent sur :

- La diminution du trafic automobile,
- Le développement des transports collectifs et des moyens de déplacements économes et non polluants,
- L'organisation du stationnement sur le domaine public,
- Le transport et la livraison des marchandises, de façon à réduire les impacts sur la circulation et l'environnement,
- L'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun,
- Le développement d'un réseau de liaisons douces permettant d'une part, de relier les différents équipements et quartiers de la commune et, d'autre part, les relations avec l'extérieur.

3. Les caractéristiques communales¹

3.1 Analyse démographique et socio-économique

3.1.1 La population mittainvilloise

« Les chiffres de population correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :

- la population des résidences principales (ou population des ménages) ;
- la population des personnes vivant en communautés ;
- la population des habitations mobiles, les sans-abris et les marinières rattachés au territoire.

Depuis 2004, elle correspond, pour un territoire défini par un zonage administratif, à la population municipale de ce territoire, aux questions d'arrondis près. » (Source : INSEE)

a) Tendances départementales

L'Insee recense la population des Yvelines à 1 407 560 habitants en 2009, soit une croissance moyenne annuelle de +0.4% depuis 1999 soit un apport de 53 603 personnes. Les Yvelines restent le département le plus peuplé de la grande couronne.

L'intensité de la croissance de la population du département sur la période 1999-2009 est globalement semblable sur Paris, le Val de Marne ou la Seine-St-Denis, tandis que la Seine-et-Marne et les Hauts-de-Seine sont aujourd'hui moteurs de la démographie régionale.

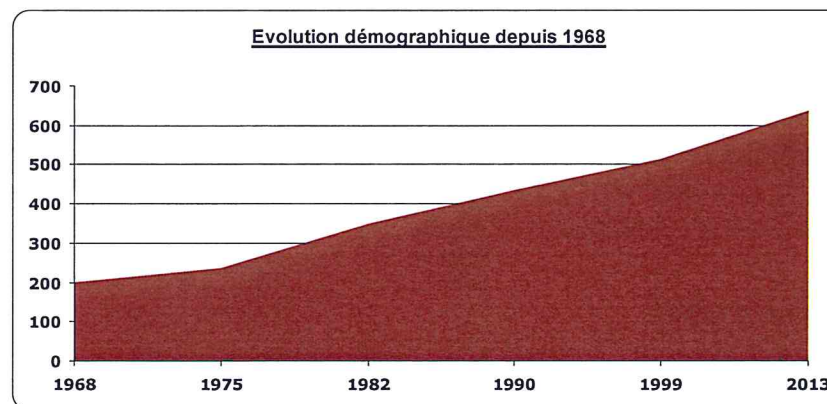
¹ Sources : données INSEE des recensements généraux de la population de 1999 et 2009

b) Evolution de la population locale

En 2013, la commune de Mittainville compte 635 habitants, contre 513 en 1999.

Entre 1990 et 1999, la population a augmenté annuellement de 1.90% en moyenne, ce qui est plus important que le taux de variation annuelle moyen du département (0.4%) sur cette même période. Entre 1999 et 2009, ce taux de variation annuelle est de 2% quand le département enregistre 0.4% de croissance démographique.

A partir de 1968, et jusqu'en 2013, la population a triplé, soit une croissance moyenne d'environ 11 nouveaux habitants par an.



Cette moyenne est à pondérer dans la mesure où la croissance s'est principalement opérée durant la période 1975 - 1982, lors de la création d'un lotissement. Durant cet intervalle la croissance est de +48,7%, soit une

évolution moyenne annuelle de +5.8%. Cette forte croissance s'explique par la création d'un important lotissement au Pâtis.

Deux paramètres définissent la croissance de la population :

- le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

- le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année

L'évolution démographique de Mittainville est intimement liée à l'évolution de son solde migratoire. En effet, alors que le solde naturel de la commune, n'a jamais dépassé les 0.6%, le solde migratoire est largement positif depuis 1968.

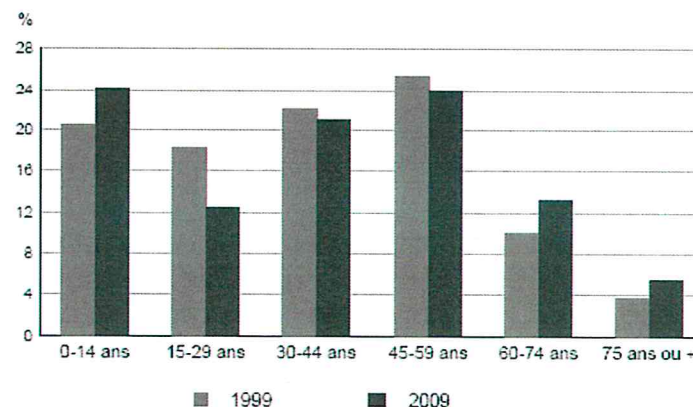
On constate, que la forte croissance démographique de la période 1975-1982 fut le fait d'un solde migratoire important (+5.8%). On remarque que sur cette période, le solde naturel était nul. La dernière période recensée (1999-2009) est marquée par un solde migratoire constant (+1.4%) et un solde naturel relativement élevé (0,6%).

L'attrait de la commune sur la période 1975-1982 a eu quelques répercussions sur la répartition par âge de la population. Ainsi, en 2009, la tranche d'âges des 45-59 ans

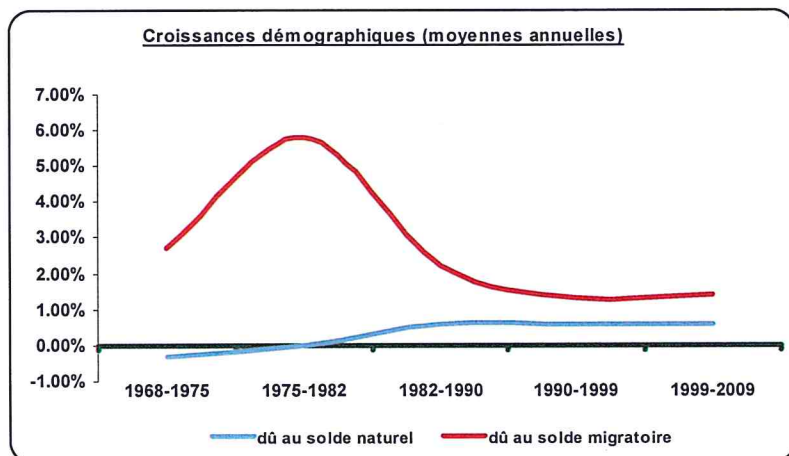
représentait une part importante de la population totale (24.05%).

Cependant, il faut noter l'autre tranche d'âge la plus représentée est celle des plus jeunes (0-14 ans) qui représentent près de 24% de l'ensemble de la population de Mittainville. Cette forte représentativité met en avant le caractère familial qu'inspire la commune.

Parallèlement, la commune tend à vieillir. Ce vieillissement, relatif, est quantifiable dans l'immédiat puisque 18.75% de la population a plus de 60 ans. Néanmoins, les plus de 75 ans ne représentent que 5.44% de l'ensemble de la population communale. Contre 6.4% à l'échelle du canton de Rambouillet.



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.



Tranches d'âges	Canton de Rambouillet	Mittainville
0 à 19 ans	26.3%	30.0%
20 à 64 ans	59.7%	58.4%
65 ans et plus	14.0%	11.6%

On remarque dans la comparaison entre la répartition de la population par tranches d'âges du canton de Rambouillet et de Mittainville, que la commune est constituée d'une population plus jeune que celle du canton. La jeunesse de la population mittainvilloise se confirme ici.

3.1.2 La structure des ménages

Entre 1999 et 2009, 43 nouveaux ménages ont été recensés, pour atteindre 216 ménages, en 2006.

Sur la même période la commune gagnait 122 nouveaux habitants.

On constate en parallèle que la taille moyenne des ménages diminue, traduisant les notions de décohabitation et de desserrement des familles. Néanmoins, le nombre moyen de personne par ménage est toujours élevé. En 2009, il est de 2.9 personnes par foyer (3 personnes par foyer en 1999). Cette proportion est largement supérieure à la moyenne cantonale et départementale de 2,5 personnes par foyer en 2009.

Nombre moyen de personnes par ménages	1990	1999	2009
Mittainville	2.9	3	2.9
Canton de Rambouillet	2.8	2.6	2.5
Département des Yvelines	2.8	2.6	2.5

En outre, en 2006, on constate que 71,7% des personnes de plus de 5 ans habitaient déjà dans le même logement en 2001.

On note également que les nouveaux habitants installés depuis moins de 5 ans proviennent d'abord d'une autre commune des Yvelines (pour 10%), ensuite d'un autre département d'Ile-de-France (pour 8.3%) et enfin 6.6% des nouveaux habitants viennent d'une autre région.

Enjeu : maintenir une population hétérogène dans la répartition des classes d'âge.

Depuis les années 70, l'évolution démographique annuelle est positive. Entre 1990 et 2009, le taux de croissance est 6 fois supérieur à celui du département.

On note une tendance au vieillissement de la population et la part des 20-30 ans est peu représentée.

Objectifs : Offrir la possibilité aux jeunes décohabitants de rester sur la commune.

Entretenir le dynamisme communal afin de garder et d'accueillir la population jeune avec ou sans enfant.

Identifier la part de la population vieillissante et leurs besoins.

3.1.3 La population active

Avec 283 actifs recensés en 2009, la population active de Mittainville revêt différentes caractéristiques.

Tout d'abord, on peut relever que l'ensemble des secteurs d'activité économique est représenté au sein de la population active de Mittainville. Cependant, les actifs travaillent dans une large majorité dans le secteur tertiaire (70.49%). Ce secteur recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. En deuxième position, le secteur de la construction occupe 13.11% des actifs de Mittainville.

En outre, peu d'actifs occupent un emploi dans l'agriculture (4.92%).

On constate, que la répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle a évolué entre 1990 et 2009. En effet, on note une augmentation croissante du nombre d'artisans-commerçants, de cadres, d'employés et du nombre de retraités, alors que la part des agriculteurs, professions intermédiaire et ouvriers a largement diminué.

Population active et mobilité

Avant d'établir les tendances enregistrées à l'échelle communale, quelques données de cadrage s'avèrent nécessaires dans la mesure où derrière ce phénomène se déploient des enjeux sociaux et économiques.

Tendances nationales et départementales

Deux phénomènes caractérisent l'évolution des déplacements domicile-travail en France entre 1990 et 1999 :

- d'une part, les migrants sont de plus en plus nombreux : en 1999, ils représentent 60.9% des actifs ayant un emploi contre 52.3% en 1999, soit 14 043 000 d'actifs ayant un emploi et résidant en France métropolitaine ;
- d'autre part, les trajets sont de plus en plus longs : les actifs travaillent à 15.1 km à vol d'oiseau de leur domicile en 1999 contre 14.1 km en 1990.

La distance moyenne est nettement plus grande en Ile-de-France : les actifs vivant dans la couronne périurbaine de Paris effectuent en effet des trajets de 23.8 km en moyenne.

En 1999, les Yvelines comptent 497 700 emplois dont 347 000 sont occupés par des actifs des Yvelines. 150 400 emplois sont tenus par des actifs résidant dans un autre département. Simultanément, 250 500 actifs résidants dans les Yvelines quittent le département pour aller travailler, tandis que 222 000 actifs se déplacent au sein même des Yvelines (47% des sorties ont lieu dans le département).

Les déplacements domicile-travail intercommunaux concernent ainsi près de 623 000 personnes en 1999 dans les Yvelines, dont 150 000 correspondent à des entrées et 472 300 à des sorties. L'évolution 1990-1999 se caractérise par une forte progression des déplacements au sein même des Yvelines et la nette diminution des actifs travaillant dans leur commune de résidence.

Les déplacements domicile-travail intercommunaux ont progressé de 12% entre 1990 et 1999, soit deux fois plus vite que l'emploi dans le département, cela équivaut à 66 000 déplacements supplémentaires. 26 000 sont le fait de nouvelles entrées sur le territoire départemental, 35 000 reviennent à des déplacements intra départementaux (+19%) et 5 000 vont travailler en dehors des Yvelines.

L'amélioration constatée du taux d'emploi au sein du département va de pair avec une progression des déplacements et une diminution de la part des locaux dans l'emploi départemental. L'augmentation des déplacements interdépartementaux est surtout le fait des départements aux franges de l'Ile-de-France. Tandis que 70% de l'emploi local est occupé par des actifs résidants dans les Yvelines,

la province, avec 8.7% d'actifs travaillant dans les Yvelines, est la première origine des migrants. En tendance, le poids des départements franciliens diminue dans l'emploi des Yvelines au profit des départements frontaliers avec l'Ile-de-France.

Les destinations des actifs yvelinois ont globalement peu changé dans la décennie tout en confirmant la baisse d'attractivité de Paris.

Si trois actifs sur cinq travaillent dans leur département de résidence, les autres vont principalement vers Paris et les Hauts-de-Seine (15.5% et 15.6% des actifs yvelinois). La part de Paris a diminué quelque peu entre 1990 et 1999, tandis que le poids de la province, marginal en 1990, progresse de 1.3% à 3.2%.

La forte progression des déplacements au sein même des Yvelines (+ 35 000) s'est essentiellement appuyée sur deux phénomènes :

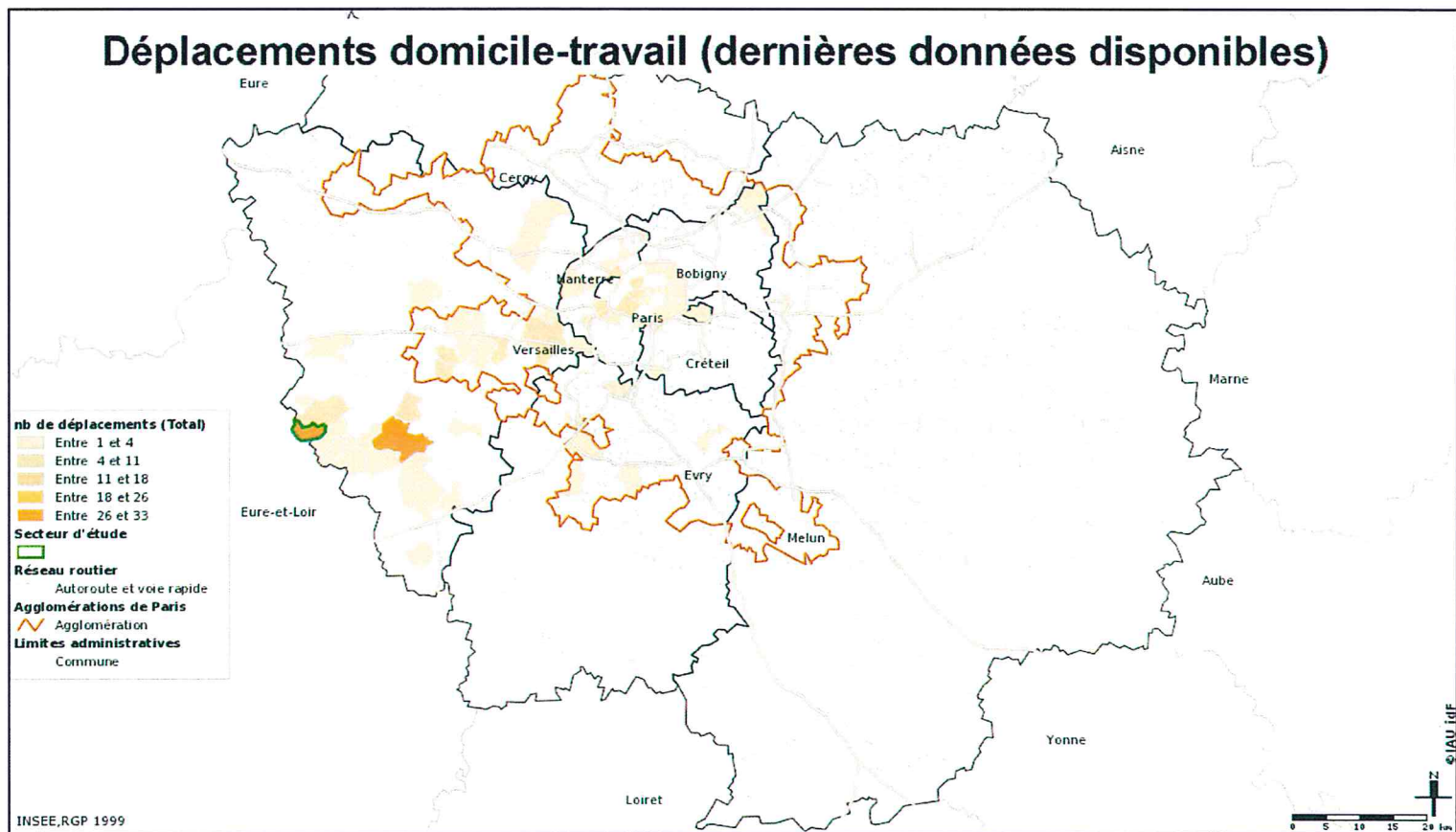
- d'une part, le renforcement de la concentration des emplois dans l'aire de Versailles-Saint-Quentin (+ 9 000 emplois à Vélizy et + 28 000 pour Saint-Quentin-en-Yvelines entre 1990 et 1999 ;

- d'autre part, et de façon très significative, l'accroissement de la périurbanisation du sud-ouest et des franges rurales de la vallée de Seine, le sud-ouest étant ostensiblement lié à l'aire de Versailles-Saint-Quentin.

Les conséquences prévisibles portent sur :

- une redistribution des itinéraires domicile-travail avec l'accroissement des déplacements sur les liaisons tangentielles ;

- la dispersion des déplacements liée à la périurbanisation du sud-ouest et des franges rurales du nord-ouest ;
- l'augmentation importante des déplacements entre les Yvelines et les départements frontaliers de l'Ile-de-France qui renforce cette pression sur les infrastructures routières. Pour mieux mesurer les conséquences du déséquilibre dans la répartition de la population, des activités, des logements, des équipements et services sur le territoire du département, il faut noter que les déplacements domicile-travail ne représentent qu'environ le quart de l'ensemble des déplacements.



Mobilités locales

En 2009, 13.1% des actifs mittainvillois exercent leur profession sur le territoire communal. Cette part est légèrement plus élevée qu'en 1999 (11.8%).

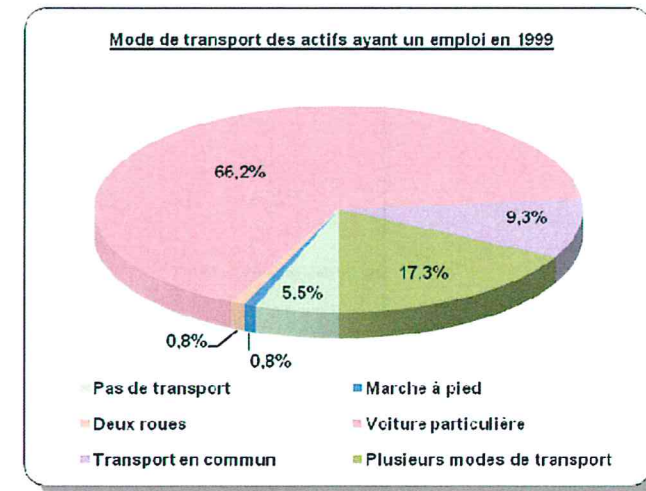
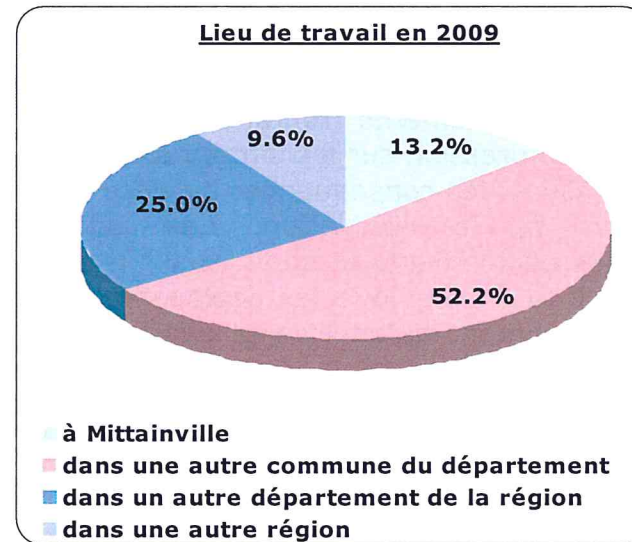
En outre, 52.2% des actifs travaillent dans les Yvelines, et 24.8% des actifs travaillent dans un autre département d'Ile-de-France.

Par ailleurs, la proximité de la région Centre permet à 9.5% des actifs de travailler dans une autre région que l'Ile-de-France.

L'ensemble de ces mobilités sont facilitées par la bonne desserte routière du territoire.

En l'absence de données chiffrées pour 2009, les statistiques issues du RPG de 1999 permettent, dans une certaine mesure, de prendre en considération l'importance du phénomène des mobilités domicile-travail.

Le recours à la voiture particulière est le mode de transport utilisé par plus de la moitié des actifs mittainvillois pour se rendre sur leur lieu de travail (66.2%). On note également que 17.3% des actifs utilisent plusieurs modes de transport, ce qui suppose de longs trajets domicile-travail. Par ailleurs, seulement 9.3% des actifs utilisent les transports en commun. Cette situation s'explique par la faible desserte de la commune en transports en commun.

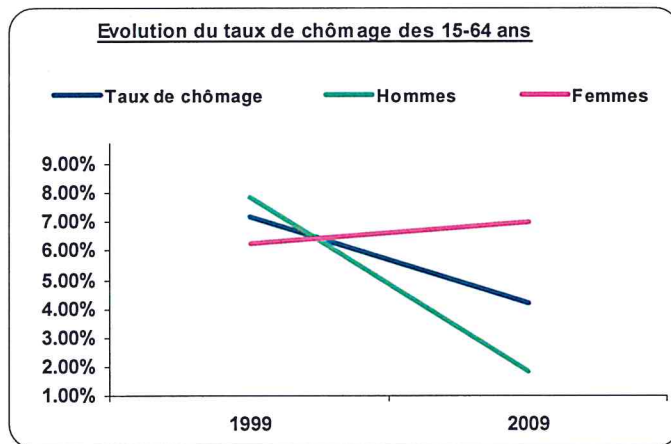


a) Population active et chômage

Mittainville enregistre une diminution notable du nombre de chômeurs. En effet, le taux de chômage est passé de 7.2% en 1999 à 4.2% en 2009.

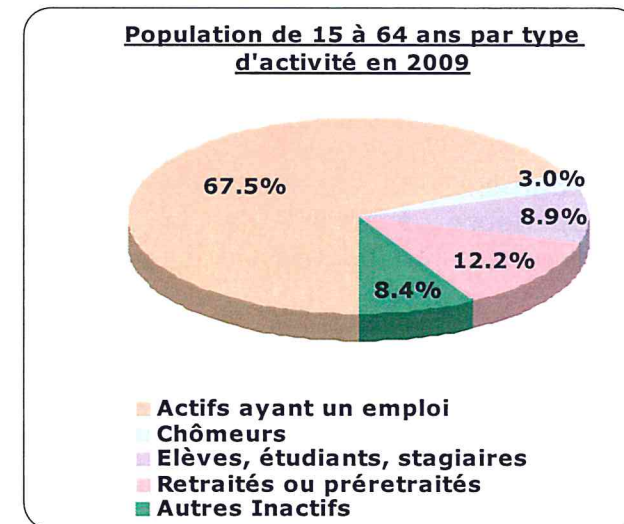
Le taux de chômage du canton de Rambouillet, en 2009, était de 6.9%. Dans le département, il atteignait 8.5%.

Tout comme en 1999, le chômage touche plus les femmes que les hommes en 2009 : 7% des femmes actives sont à la recherche d'un emploi, contre 1.9% des hommes actifs.



Au niveau du département, on constate un fort taux d'activité de la population active de plus de 15 ans (plus de 60%).

Avec un taux d'activité de 67.5% la commune de Mittainville reste au dessus de cette tendance.



3.2 Le logement

3.2.1 Les caractéristiques du logement dans les Yvelines

Le parc de logement des Yvelines progresse de 1%/an, soit deux fois et demi plus vite que la population. Avec 551 730 logements en 1999 contre 502 892 en 1990, soit 48 838 logements de plus en 9 ans, ce parc compte environ 8 000 logements de plus en 1999 que le nombre prévu au SDRIF. Cette progression est supérieure à celle enregistrée en Région Ile-de-France (+ 7.1%) mais reste la plus faible par rapport aux autres départements de la grande couronne (Seine et Marne + 17.1%, Essonne + 10.9%, Val d'Oise + 10.1%).

Malgré une augmentation du parc de logements très nettement supérieure à celle de la population, la satisfaction des besoins en logement n'est pas assurée.

Les communes qui ont bénéficié de la construction se situent sur l'ensemble du territoire avec un plus pour le secteur rural au détriment de la couronne agglomérée. Avant 1999, les opérations de collectifs demeuraient majoritaires, depuis lors la construction individuelle a pris le dessus.

Le principe de la vacance est révélateur d'un parc inadapté, soit parce qu'il est mal situé, en mauvais état, trop cher ou de taille non recherchée... La vacance enregistrée au niveau départemental (6,2% du parc de logements) demeure en-dessous de la moyenne régionale (8%). Elle n'en demeure pas moins préoccupante puisqu'elle connaît une hausse de

+ 29.7 % (31.2% pour la Région) et ce malgré les démolitions intervenues dans certains secteurs. Ce phénomène est récent puisque le nombre de logements vacants s'était à peu près maintenu entre 1975 et 1990.

Par ailleurs, sur un accroissement de 43 600 unités du parc de résidences principales, 2 641 proviennent de la transformation de résidences secondaires en résidences principales, essentiellement en milieu rural. Ainsi, aujourd'hui, la part de résidences secondaires dans le parc de logement à l'échelle départementale (2.6%) est inférieure à la moyenne régionale (3.2%). Cette progression de 43 600 résidences principales a absorbé les besoins liés au desserrement (26 626 logements) ne laissant toutefois que 16 974 logements pour accueillir les populations nouvelles

L'accession occupe toujours une place de choix avec 55.7% des résidences principales (54.2% en 1990). La part des petits appartements mis en vente, dans le neuf (T1-T2), est plus importante que celle des 3 pièces et plus Le parc locatif privé représente 23% du parc des résidences principales. Il se situe pour l'essentiel dans les zones les plus urbanisées et n'offre qu'une réponse partielle à la demande. Il loge plus de 59% des ménages à bas revenus. La taille des logements est d'autant plus faible que l'agglomération est grande (76 m² en milieu rural contre 57 m² dans les grandes villes). Le locatif privé est le statut d'occupation qui dispose de la plus faible surface moyenne avec 64.7 m² contre 71 m² dans le parc public (et plus de 100 m² dans le cadre de l'accession). Ce parc est en général relativement âgé. De plus son niveau de confort diminue.

Ces surfaces sont inférieures aux prévisions du SDRIF de 1994 qui prend en compte pour les Yvelines une surface moyenne des logements de 100 m² (pour l'ensemble de la grande couronne) et d'un ratio de confort de 40 m² par personne.

Avec peu de logements disponibles pour les nouvelles populations, un parc privé essentiellement axé sur l'accession, un parc social qui ne remplit que partiellement sa mission, une vacance en nette progression, autant de facteurs qui amplifieront les déséquilibres apparus dans les classes d'âge et les catégories socioéconomiques, puisque certains ménages ne peuvent se loger (tels ceux qui disposent de revenus moyens à faibles ; les jeunes, les personnes âgées). Elle crée également une tension supplémentaire sur le marché immobilier. Dans ces conditions, le marché immobilier ne peut que se tendre davantage et sa fluidité en est d'autant pénalisée. Les coûts du locatif et de l'accession s'orientent une fois de plus à la hausse. Il est donc vraisemblable que le niveau de l'offre et sa composition devraient conduire une partie de la population, dans les années à venir, à s'implanter hors des Yvelines.

Le rythme de la construction neuve :

Le rythme annuel moyen de construction de logements dans les Yvelines, à près de 4 000 sur la période 1999-2004, est très ralenti par rapport à la période 1990-1998 ; depuis 1990, avec une moyenne de 4 808 logements construits par an, le niveau de la construction neuve est ainsi de près de 30% inférieur aux objectifs du SDRIF de 1994 fixés à 6 700. Il est difficile de ne pas faire de lien

entre ce niveau et le ralentissement de la progression de la population du département observé sur la période 1999-2003. Besoins en logement pour le renouvellement, le desserrement des ménages et l'accueil des populations nouvelles sont particulièrement en concurrence dans les Yvelines.

De 1994 à 2001, c'est la baisse quasiment continue de la construction de logements collectifs qui a donné sa tendance à la courbe de la construction neuve. Sur la période récente, les logements collectifs améliorent cependant modestement leur niveau depuis 2002, tandis que la construction individuelle décroît depuis 1999. En moyenne, depuis 1999, à peine un logement nouveau sur deux est collectif contre trois sur cinq entre 1990 et 1999.

3.2.2 La mutation de l'habitat mittainvillois

« Les logements sont répartis en quatre catégories :

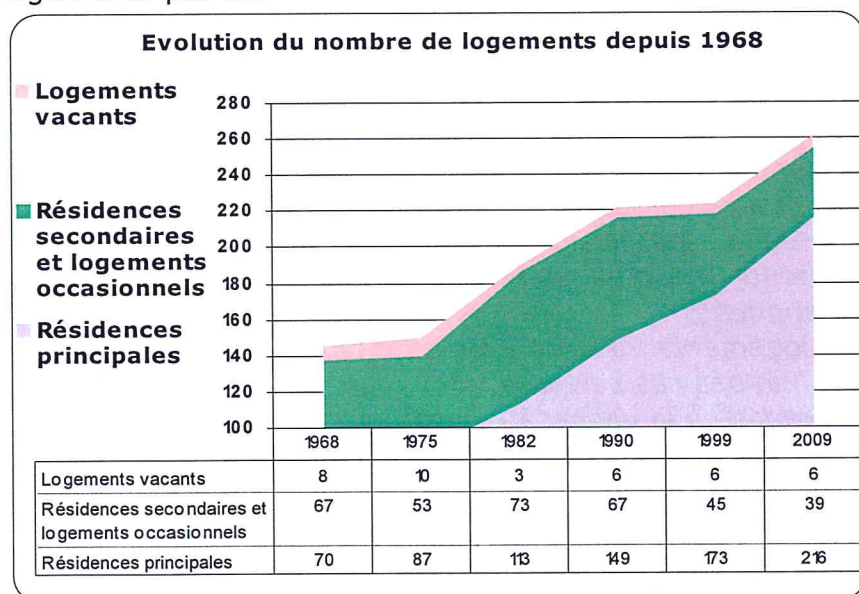
- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage ;*
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques ;*
- les logements vacants : logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants :*
 - . proposé à la vente, à la location,*
 - . déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,*
 - . en attente de règlement de succession,*
 - . conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,*

.gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste, ...). » (Source : INSEE)

a) La dynamique de construction de logements

La croissance démographique a eu pour corollaire une augmentation continue du nombre de logements depuis 1968. L'ensemble parc s'est accru de 80% sur la période 1968-2009.

Au même titre que l'évolution de la population, la croissance la plus conséquente s'opère pendant la période 1975 - 1990 avec une moyenne de construction de 5 logements par an. Après une période de stagnation entre 1990 et 1999 (2 nouveaux logements), une reprise des constructions s'est opérée depuis 1999 au rythme de 3,7 logements par an.



Le logement mittainvillois présente une autre caractéristique : la diminution des résidences secondaires au profit des résidences principales.

Alors qu'elles représentaient 38.6% de l'ensemble du parc en 1982 (en 1968, ce taux dépassait les 46%), les résidences secondaires occupent 14.9% de ce même parc en 2009. Cette statistique n'est autre que le corollaire des tendances sociodémographiques rencontrées en Ile-de-France.

Le fait est que les résidences principales sont en constante augmentation dans l'ensemble du parc de logements mittainvillois.

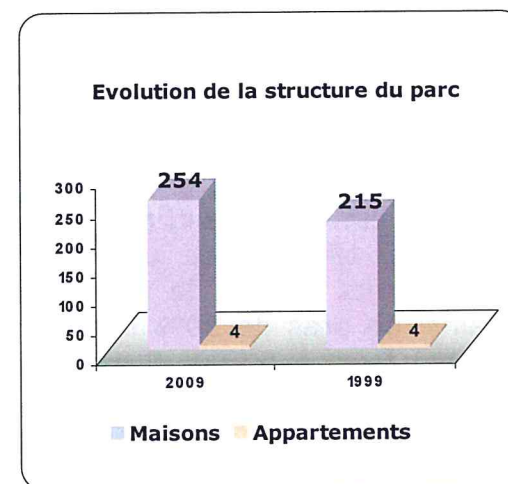
En 1968, on dénombrait 70 résidences principales sur le territoire communal. Ce chiffre a triplé en 2009 pour atteindre 216 résidences principales, soit 82.7% de l'ensemble du parc.

Avec 6 logements vacants seulement, il semble que le marché du logement soit plutôt tendu.

b) L'importance des logements individuels

Sur les 212 résidences principales que compte le parc de logements de Mittainville en 2009, 97.3% sont des logements individuels.

Cette donnée permet à la commune de Mittainville de se distinguer des



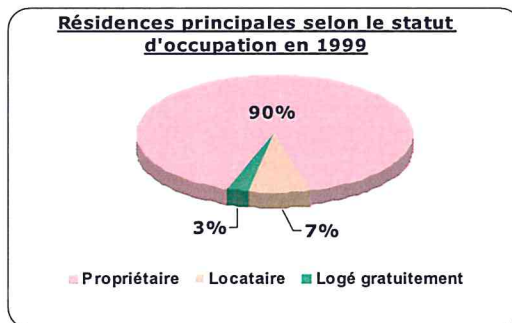
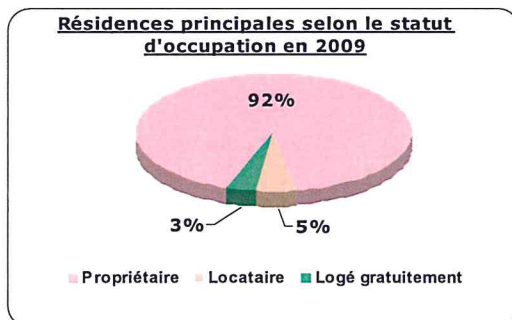
grandes tendances habituellement rencontrées en Ile-de-France et dans le département des Yvelines.

Au niveau régional, les logements individuels représentent 26.9% de l'ensemble du parc. A l'échelle départementale cette part est ramenée à 44.3%.

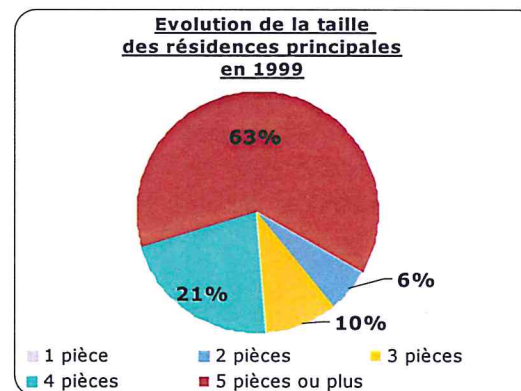
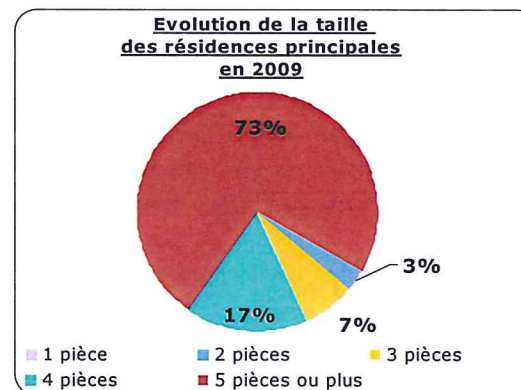
La forte présence d'un habitat individuel s'accompagne généralement d'une forte proportion de résidents propriétaires de leurs biens. Cette caractéristique se confirme puisque 91.7% des Mittainvillois sont propriétaires de leur résidence principale en 2009. Cette proportion est en hausse comparativement à 1999 où 90.2% des Mittainvillois étaient propriétaires de leur bien immobilier.

Cette donnée distingue encore une fois Mittainville des tendances rencontrées à l'échelle du canton et du département. En effet, seulement 64.6% des habitants du canton sont propriétaire de leur résidence principale (58.9% à l'échelle du département).

La structure des ménages amène indubitablement à définir la taille des résidences principales. Même si en 1999, les



logements de 5 pièces ou plus étaient déjà plus nombreux (63%), leur part dans l'ensemble des résidences principales a continué d'augmenter pour atteindre 73.7% en 2009. Ainsi, la tendance est à la construction de logements de plus en plus grands.



3.2.3 Le « point mort » démographique

Le calcul du « point mort » fait apparaître les besoins en logements pour maintenir une population constante (ce calcul est théorique et occulte les phénomènes de soldes naturels et soldes migratoires).

Il résulte de trois facteurs :

- le desserrement des ménages (un même ménage peut se scinder en plusieurs ménages suite à un divorce ou au départ d'un jeune, créant de nouveaux besoins en logements) ;

- le renouvellement du parc de logements (au sein du parc, certains logements peuvent sortir du parc par démolition, fusion de plusieurs logements, changement d'usage, mais des logements peuvent également apparaître dans le parc existant, en raison de division de logements, transformation de locaux d'activité en logements, etc).

- l'évolution du nombre des résidences secondaires, des logements vacants et des logements occasionnels : les besoins en construction neuve de résidences principales peuvent être augmentés si des résidences principales se transforment en résidences secondaires ou en logements vacants.

Sur la période 1990-1999, le point mort annuel est nul (source RGP 1990-1999). Sur la période 1990-1999, la moyenne annuelle de logements commencés (SITADEL) pour la même période est de 3 logements, et de 3 logements pour la période 2000 – 2006. (Source Porter à Connaissance)

Le parc de logements est représenté par un habitat monotypé (98% de maisons individuelles) et le statut d'occupation est marqué par la propriété (plus de 9 ménages sur 10 sont propriétaires).

Enjeu : développer et diversifier l'offre résidentielle.

Objectifs :

Identifier et quantifier les besoins dans le domaine du logement afin de fixer des objectifs en matière de construction et de réhabilitation.

Diversifier le parc immobilier par le type et la taille des logements et par le statut d'occupation.

Garantir la diversité sociale.

Elargir le panel de logements (du ménage composé d'une personne à la cellule familiale plus nombreuse).

Anticiper les mutations possibles dans l'habitat ancien.

3.3 Les activités économiques et de loisirs

3.3.1 Les activités, commerces et services

Malgré son caractère rural, Mittainville jouit d'une large palette d'activités. La commune accueille une vingtaine d'activités artisanales et de services (cf. tableau ci-contre).

Les habitants ne disposent plus de commerce de proximité mais bénéficient d'un service itinérant.

Ils utilisent également largement les nombreux services et commerces offerts à Epernon (10 km).

Une large proportion y exerce d'ailleurs son activité professionnelle.

Les artisans et entreprises recensés à Mittainville :

Service	Peinture	Plombier / carreleur	Transport	Entreprises divers
Mme DUBOIS (psychologue)	EURL PEINTURE SABATIER NICOLAS	EURL ENTREPRISE FRANCK MALLET	M. HENRY (transporteur)	M. GEORGELIN
Mme FORGET (gîte de France)	M. POULETTE	M. ECLAPIER	M. REGNIER (Taxi)	PRO ALU
SARL MARCONNET TECHNOLOGIE (matériel handicape)	M. LASSUS	DETHYRE ENTREPRISE	M. RIEUTORD (frigoriste)	STORE L'OR
M. GOUJON DE BEAUVIVIER (conseil en gestion)	Informatique	Maçonnerie	Menuisier	MOUSSE ROBERT
Alimentation	M. ROSTAN	M. GASPERONI	M. TANGRE	
M. BLANLOT (Foie gras)				

La commune accueille une vingtaine d'activités artisanales et de service.

Enjeu : Garantir la pérennité des activités économiques au sein de la commune.

Objectifs :

Identifier les besoins de la population travaillant sur le territoire.

Faciliter l'accès à la commune par le réseau routier.

Développer le réseau des nouvelles technologies.

3.3.2 L'agriculture

L'agriculture a façonné les paysages caractéristiques du territoire de la commune et contribue encore aujourd'hui à son entretien. La commune est située dans la région agricole de l'Yveline caractérisé par des sols de qualité médiocre et une hydromorphie importante, traditionnellement valorisée par l'élevage bovin ou ovin et plus particulièrement de nos jours par les élevages de chevaux.

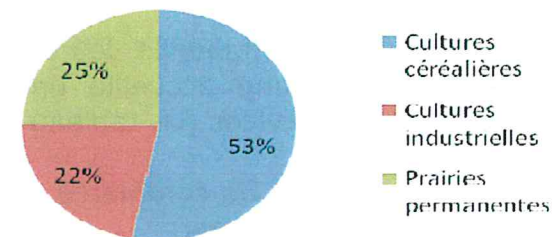
Au recensement agricole de 2000, la surface agricole utilisée communale comptait 442 ha, soit 42 % de la superficie totale de la commune.

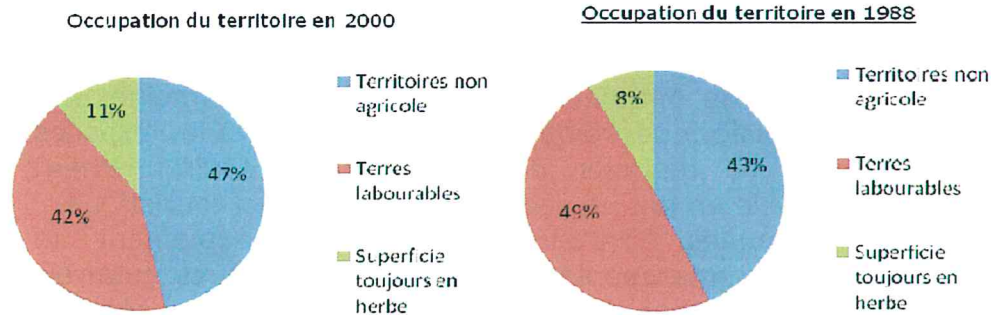
Les 8 exploitations présentes sur le territoire communal mettaient en valeur au total 562 ha sur plusieurs communes ; 283 ha étaient consacrés aux cultures céréalières (blé tendre, colza et orge), 118 ha

correspondaient à des cultures industrielles et 133 ha de prairies permanentes concouraient à la diversité paysagère. L'élevage était également représenté avec un total de 90 bovins, 2326 volailles et 14 équidés.

Principaux résultats du recensement agricole (source : AGRESTE)	2000	1988
Nombre d'exploitations	8	14
dont nombre d'exploitations professionnelles	4	7
Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	10	14
Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations	14	24
Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	9	23
Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)	562	598
Terres labourables (ha)	444	510
dont céréales	283	370
Superficie toujours en herbe (ha)	118	88
Nombre total		
- Bovins	90	79
- Volaille	2326	2870

Répartition de la surface agricole utilisée par les exploitations en 2000

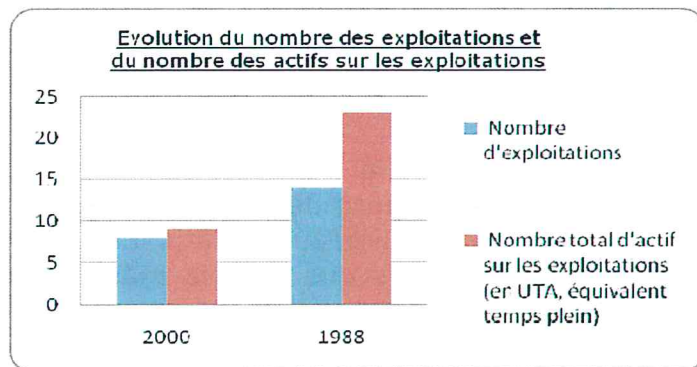




Aujourd'hui, seulement trois exploitations agricoles sont encore en activité :

- Une exploitation céréalière rue de la Grenouillère qui complète son activité agricole par la vente de viande et d'asperges.
- Une exploitation rue des Ruelles qui est destinée à l'élevage de canard et à la production de foie gras sans OGM.
- Une exploitation rue de Vacheresse dont l'activité est principalement la culture céréalière.

Les actifs agricoles sont de moins en moins nombreux et sont essentiellement des membres de la famille de l'exploitant.



Le tableau ci-dessous (source : DDEA 78/SDAR) précise les surfaces aidées au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) sur la période 2000/2008 et met en évidence l'augmentation de l'agriculture de ce secteur.

	2000 (ha)	2008 (ha)
Seigle	0	3.79
Blé tendre	114.64	100.57
Orge	58.11	108.1
Maïs	2.51	7
Autres céréales	12.99	0
Colza d'hiver	63.1	40.02
Gel	38.62	30.67
Gel industriel hors betterave	4.32	13.28
Légumes de plein champ	0	0.29
Fourrage annuel, plantes sarclées	0	7.72
Prairie permanente	22.92	90.82
Prairie temporaire	33.72	1.55
Autres utilisations	3.75	10.51
Total	354.68	414.32

Les travaux liés à la dernière opération de remembrement agricole ont été achevés en 1957.



Le nombre d'exploitations agricoles en activité est en nette diminution

Enjeu : maintenir l'activité agricole

Objectifs :

Préserver l'espace agricole de toute urbanisation

Éviter les constructions qui pourraient nuire à l'activité en créant des discontinuités dans le parcellaire agricole.

Garantir les déplacements et l'accès aux terres.

3.3.3 Les activités équestres

Le territoire présente une tradition équestre ancienne, remontant au XV^{ème} siècle et exerce aujourd'hui un rayonnement important au niveau de l'Ile-de-France, grâce à la présence du Centre régional des Haras nationaux aux Bréviaires, de centres équestres prestigieux, du Centre d'Enseignement Zootechnique de Rambouillet.

Les effectifs équins sont en nette augmentation. Ils sont particulièrement importants dans les communes bordant la forêt de Rambouillet.

Les établissements équestres sont surtout tournés vers les activités de loisirs (école d'équitation, tourisme équestre), mais l'élevage est également bien représenté (chevaux de course, sport, selle) en particulier.

La majeure partie des établissements sont les écoles d'équitation (centres équestres mais aussi centres équestres - écuries de propriétaires, entraîneurs particuliers, poney-club),

3.3.4 Le tourisme

Le secteur de Mittainville bénéficie d'un patrimoine bâti rural et historique remarquable et d'importants espaces agricoles et naturels de qualité. Cet environnement remarquable en fait un secteur à fort potentiel touristique.

Les communes environnantes proposent également un patrimoine remarquable et des sites touristiques culturels de qualité, facteur de dynamisme touristique (musées de Saint-Arnoult, maison d'Elsa Triolet / Louis Aragon, château de Versailles, château de Maintenon, cathédrale de Chartres, château de Rambouillet, etc...).

Par ailleurs, de grands espaces ont été aménagés afin de permettre la pratique et le développement des activités de loisirs et nature : vélo, randonnée dans les forêts, centre équestre (5 km), montgolfière (11 km), golf (11 km), etc...

Les activités équestres touristiques sont largement développées dans le secteur de Mittainville en lien avec l'attrait de la forêt de Rambouillet et les possibilités de randonnées qu'elle offre.

En outre, une maison et table d'hôtes « l'Ombre Bleue » situé au hameau des Pâtis, permet d'accueillir jusqu'à 7 personnes (2 chambres avec salle de bain privative).

3.4 Les équipements et les services

Les équipements de la commune sont répartis essentiellement entre le bourg de Mittainville et le hameau du Pâtis. On retrouve au hameau du Pâtis les équipements techniques et administratifs que sont la mairie, l'école, la salle des fêtes, le bâtiment technique et la station d'épuration du Pâtis.

A Mittainville se concentrent les équipements « religieux » : l'église, le cimetière, et le monument aux morts.
Par ailleurs, une deuxième station d'épuration est située au Val.

Les équipements sportifs :

Un terrain multisports situé au hameau du Pâtis permet la pratique d'activités sportives.

Les équipements scolaires et petite enfance :

L'école publique de Mittainville est située dans l'enceinte de la Mairie, elle comprend trois classes de deux niveaux :

- Une classe de Grande Section de maternelle/CP
- Une classe de CE1/CE2
- Une classe de CM1/CM2

En outre, la proximité du bassin parisien permet l'accès aux universités pluridisciplinaires et offre une large palette de formations.



La mairie

Enjeu : Répondre aux besoins en équipements et en services de la population actuelle et à venir.

Objectifs :

Identifier les besoins de la population selon les catégories d'âge.

Anticiper les besoins de la population âgée.

Favoriser l'accueil des jeunes ménages en proposant des structures d'accueil de la petite enfance.



La salle des fêtes

3.5 La vie associative

Il existe un véritable dynamisme de la vie locale, qui s'appuie sur un tissu associatif actif et diversifié. Plusieurs manifestations ont lieu tout au long de l'année : randonnées cyclotouristes, cyclo cross, concours de belote et tarot, etc.

On dénombre 7 associations actives à Mittainville, qui participent pleinement au développement de la commune. Les thèmes déclinés dans ces associations sont assez variés : sports, action solidaire, arts et musiques, culturelles, cadre de vie et loisirs.

Associations recensées à Mittainville

- ADAMI : l'Amicale des Aînés de Mittainville souhaite établir les liens entre les aînés et toute personne ayant du temps libre habitant la commune de Mittainville et éventuellement d'une commune environnante, en créant des rencontres et des activités (jeux de société, loisirs, goûters, repas, sorties, voyages etc).

Siège social : Mairie, 5 rue de la Mairie, 78125 Mittainville.

- Comité des fêtes de Mittainville a pour objet d'organiser et d'animer des fêtes, manifestations locales : kermesses, bals, concours divers, rencontres sportives ou culturelles.

Siège social : mairie, 5 rue de la Mairie, 78125 Mittainville.

- Association de protection du site et de l'environnement
4, chemin de la Berthière 78120 MITTAINVILLE

- Le Hérisson Malin : association qui a pour vocation de :

- faire prendre conscience de la dimension humaine existant derrière tous les échanges ;
- valoriser des savoirs et des savoir-faire mal reconnus
- promouvoir la solidarité dans le cadre du développement local, grâce à des échanges multilatéraux de savoirs, de biens et de prestations de service de voisinage ;
- ouvrir un espace expérimental pour de nouvelles méthodes de travail, d'échanges, de coopération, de nouveaux modes de consommation, adaptées à la nature du territoire, ou pour des projets innovants facilitant notamment la vie quotidienne des habitants de ce territoire.

Siège social : 14, rue de la Croix-du-Val à Mittainville.

- Association Kaline s'occupe de la sauvegarde des chevaux en retraite

Siège social : 21, rue de Vacheresse, 78125 Mittainville.

- Société de pêche

- Société de chasse

4. Les mobilités, transports et déplacements

4.1 L'accessibilité et réseau routier

A l'écart des grands axes de circulation, la commune est desservie au nord par la RD 80 permettant de rejoindre Gazeran et Rambouillet vers l'ouest.

A partir de cet axe, la RD 71 emprunte le territoire communal du nord au sud en traversant Mittainville puis le sud des Pâtis et Launay avant de rejoindre Saint-Lucien (Eure-et-Loir). Cette voie permet les liaisons vers Epernon et Nogent-le-Roi.

La commune de Mittainville se trouve à quelques kilomètres d'un nœud viaire créé à Ablis par la confluence de nombreux axes routiers d'importance notoire. On y retrouve l'autoroute A11, les routes nationales 10 et 191.



4.2 Les transports en commun

La commune est desservie par la ligne 20 « Rambouillet – Mittainville – La Boissière-Ecole » de la société de transport Veolia Transport Rambouillet aux arrêts Eglise, Croix rouge, Renardière, Berthière, Les Pâtis, Le Poteau, L'Aunay, Le Val, Vacheresse. Cette ligne permet aux habitants de rejoindre Rambouillet en 20 min. Avec une fréquence régulière (environ 6 allers le matin et 7 retours l'après-midi), elle est accessible à tous et prévoit des rabattements sur les gares et les établissements scolaires.

Il n'y a pas de gare sur la commune de Mittainville. Les dessertes ferroviaires les plus proches se trouvent à Gazeran (9 km), Epernon (11 km), et à Rambouillet (18 km), sur la ligne SNCF Paris/Chartres.

L'essentiel des déplacements se fait par le biais de la voiture.

Enjeu : Limiter la dépendance à la voiture

Objectifs :

Evaluer les flux domicile/travail.

Identifier les besoins de la population par rapport à l'offre proposée par Véolia.

Promouvoir le covoiturage permettant l'accessibilité aux gares mais aussi vers les pôles d'emplois.

4.3 Les modes alternatifs de déplacement

La situation de Mittainville aux confins du sud des Yvelines, à la limite de l'Eure-et-Loir explique que ses chemins conduisent autant vers les communes voisines yvelinoises que beauceronnes. Vers les bourgs de la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline, les sentes conduisent principalement à La Boissière-Ecole et Hermeray.

Le circuit de grande randonnée des Yvelines (GR de Pays d'Yvelines) est accessible au niveau de Mittainville. Ce circuit pourra être emprunté dans une boucle de 5 km dénommée « Chemin de la Berthière » reliant Mittainville à Hermeray.

Il existe un autre circuit dénommé « Chemin Creux en direction de Mittainville » de 1,5 km (variante possible de 2,5 km) reliant La Boissière-Ecole à Mittainville.

A l'échelle intercommunale, la CCPFY s'associe au Conseil Général pour la mise en œuvre d'un schéma départemental des véloroutes et voies vertes. Adopté le 18 juin 2010, ce schéma a pour objectif de développer la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens et les activités de loisirs. Le projet de la CCPFY est de relier l'ensemble des communes membres par des voies ou pistes cyclables.

Le cadre de vie et la configuration du territoire se prêtent bien aux circulations piétonnes et cyclables.

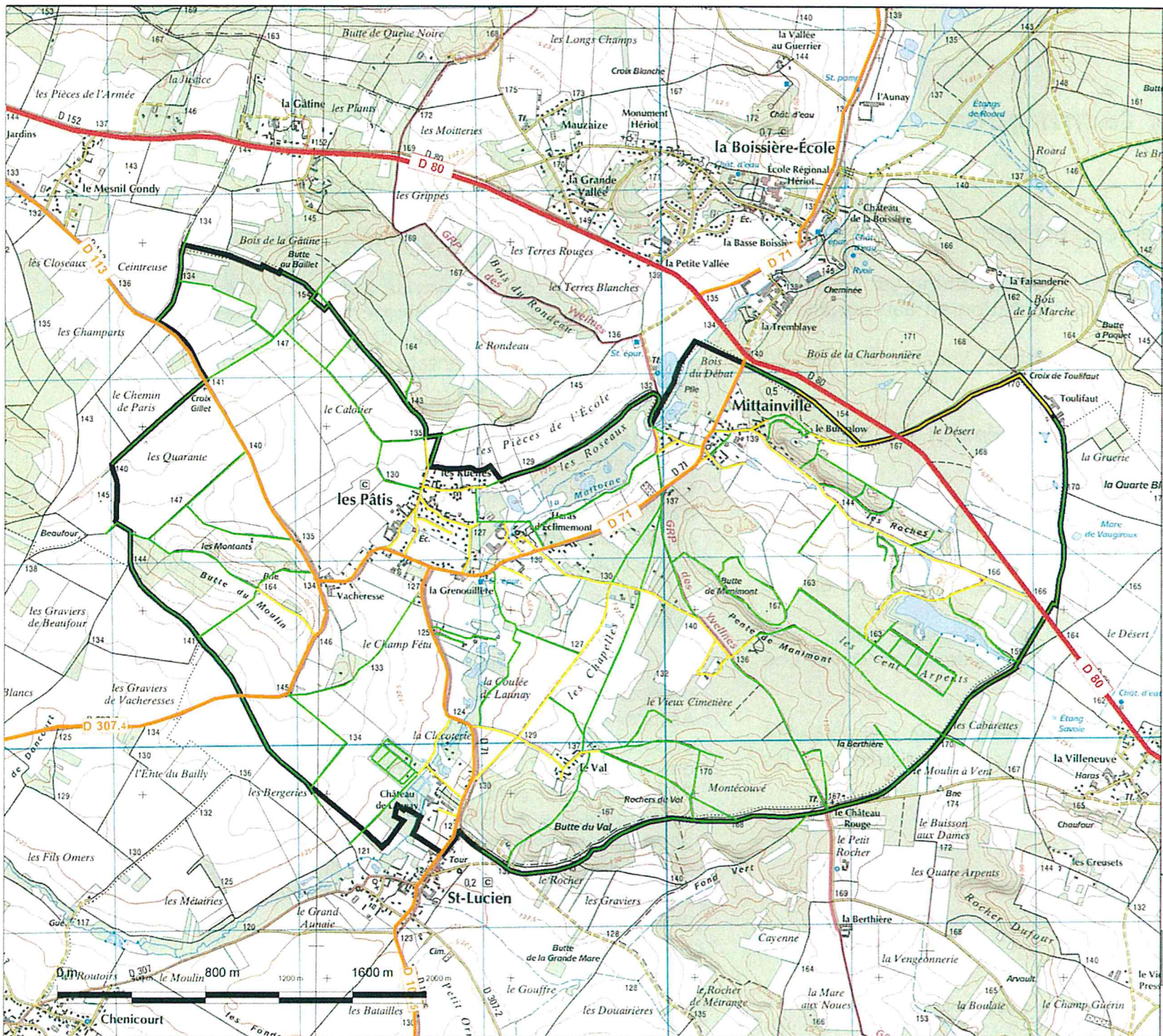
Enjeu : Valoriser les circulations douces

Objectifs :

Identifier les déplacements à l'intérieur de la commune.

Mettre en valeur les sentes et chemins piétons à partir du patrimoine naturel et bâti.





L E G E N D E

■ Liaisons départ. et communales :

- Route de transit d'importance départementale
- Route de desserte d'importance locale
- Route de desserte interne à la commune
- Chemin plus ou moins praticable, chemin d'exploitation, sentier

Département des Yvelines
Commune de Mittenville
 Plan Local d'Urbanisme

Trame viaire
 hiérarchie des voies

EN PERSPECTIVE
 Urbanisme & Aménagement
 1 rue de la République
 78100 St-Leger
 01 30 23 24 25

5. Les réseaux techniques

5.1 L'eau potable

5.1.1 L'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune est gérée par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la forêt de Rambouillet.

La commune bénéficie d'un réseau linéaire de 13 700 mètres.

Le S.I.A.E.P dispose de 8 forages répartis sur 5 sites de production :

- La Boissière-École : forage inutilisé
- Les Bréviaires : 18 m³/h et une profondeur de 45m
- Gazeran/Batonceau : 2 forages de 30 m³/h à une profondeur de 44m
- Gazeran/La Noue-Plate : 1 forage de 80 m³/h et une profondeur de 45m
- Hermeray: 2x13 m³/h et une profondeur de 40m
- Saint-Léger-en-Yvelines: 2 forages de 30 m³/h. et une profondeur de 50m

Le S.I.A.E.P dispose de 10 réservoirs avec une capacité totale de 3100 m³. Ces réservoirs sont situés sur les communes de :

- Adainville : 500 m³
- Bourdonné : 250 m³
- La Boissière-École : 350 m³
- Les Bréviaires : 250 m³
- Émancé : 200 m³

- Gazeran : 350 m³ + bêche du surpresseur 300 m³
- La Hauteville : 150 m³
- Hermeray : 350 m³
- Saint-Léger-en-Yvelines : 400 m³.

L'eau est acheminée par gravité ou surpressée.

La population de Mittainville est alimentée par une eau provenant des forages d'Hermeray et le forage de la Noue Plate à Gazeran. L'unité de distribution est celle de Hermeray. Cette alimentation est actuellement gérée par Véolia Eau Rambouillet.

Une partie du périmètre de protection éloignée (PPE) des captages P1 et P2 d'Hermeray se situe sur la commune. Ceci ne constitue pas pour le moment une servitude d'utilité publique.

La déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection de ces captages est en cours d'instruction.

5.1.2 La qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau livrée aux usagers est une préoccupation importante de santé publique.

Assurer sa distribution à la population dans des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative est un enjeu majeur. C'est un des objectifs du Plan National Santé Environnement (PNSE) et de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 : « diminuer par deux d'ici 2008 le pourcentage de population alimentée par une eau de distribution publique dont les limites de qualité ne sont pas respectées pour les paramètres microbiologiques et les pesticides ».

En application du code de la santé publique, les services déconcentrés de l'Etat, assurent le contrôle sanitaire de l'eau potable.

Date du prélèvement : 18/12/2013

Unité de distribution : Mittainville / Origine de l'eau : eau souterraine

Gestionnaire : Véolia eau Rambouillet

En conclusion, l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0 qualit.		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	3 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre (2)	0,35 mg/LCl2		
Chlore total (2)	0,35 mg/LCl2		
Conductivité à 25°C	603 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0 qualit.		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Odeur (qualitatif)	0 qualit.		
Saveur (qualitatif)	0 qualit.		
Température de l'eau (2)	7,000 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélométrique NFU	0,23 NFU		≤ 2 NFU
pH (2)	7,4 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
pH	7,7 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH

5.2 L'assainissement

Le Schéma Directeur d'Assainissement est en cours d'actualisation.

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif avec une canalisation strictement réservée aux eaux usées et un exutoire (fossé, canalisation, ...) spécifique aux eaux pluviales.

La majorité des habitations de la commune est raccordée à une station d'épuration, seuls quelques écarts ne sont pas raccordables au réseau et dépendent donc du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la compétence relève de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines.

205 foyers sont raccordés à la STEP du Pâtis, 21 foyers sont raccordés à la STEP du Val.

Le réseau d'assainissement relié à la nouvelle station d'épuration du Pâtis est de type séparatif. La nouvelle station utilise un traitement biologique et a une capacité de 700 Equivalents-Habitants (E-H).

Seul le hameau du Val n'est pas accordé à la nouvelle STEP.

Le syndicat intercommunal de la région de Rambouillet est compétent pour la gestion de l'assainissement collectif. Il gère le traitement des boues de la station d'épuration du Pâtis.

L'évolution de tonnage des boues à cessité inférieure à 45 g/L entre 2005 et 2009 est la suivante :

2005 : 320 tonnes

2006 : 385 tonnes

2007 : 382 tonnes

2008 : 362 tonnes

2009 : 268 tonnes.

La station d'épuration du Pâtis est constituée d'un réseau d'assainissement de 6 203 mètres. Celle du Val a un réseau d'assainissement de 445 mètres.

Le rejet des eaux traitées dans l'ancienne station d'épuration emprunte la rivière de la Maltorne qui représente l'exutoire naturel de la vallée.

5.3 L'eau pluviale

Ce réseau n'est pas homogène sur la commune, il peut s'agir d'une canalisation en béton ou bien d'un simple fossé en contrebas des habitations.

Les exutoires d'eaux pluviales sont généralement la Maltorne, quelquefois, ils sont constitués par des mares ou des bassins.

Il n'existe aucune connexion entre le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'eaux usées ou la station d'épuration.

Enjeux :

La commune doit tenir compte des objectifs du SDAGE pour une meilleure gestion de l'eau.

Garantir l'approvisionnement d'une eau potable de qualité.

Gérer les rejets d'eaux usées et eaux pluviales est incontournable

5.4 La collecte et le traitement des déchets

Créé en 1965, le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) de la région de Monfort l'Amaury et Houdan gère la collecte et le tri sélectif sur 67 communes réparties sur l'ouest du département des Yvelines.

A Mittainville, la collecte s'effectue une fois par semaine : le vendredi pour les ordures ménagères et les emballages recyclables.

Depuis 2010, la collecte bi-compartmentée permet de profiter du passage de la benne des ordures ménagères, pour collecter simultanément les emballages sans mélange.

Les déchets ménagers et assimilés sont conduits au centre de traitement et de valorisation des déchets ménagers de Thiverval-Grignon. Ce centre est géré par un syndicat mixte : le SIDOMPE.

Sur l'ensemble de son territoire, le SIEED met en permanence un réseau de colonnes à verre. Celles-ci sont collectées par la société SEPUR et le verre est revendu à la Verrerie Saint Gobain pour recréer de nouvelles bouteilles. A Mittainville, elle se situe au carrefour entre la RD 80 et la RD 71.

Du 1^{er} avril à la mi-décembre, le ramassage des déchets verts s'effectue à un rythme hebdomadaire.

Les habitants de Mittainville peuvent utiliser la déchèterie de Boutigny-sur-Opton (28). Les encombrants sont collectés deux fois par an.

Les pneus, batterie et produits dangereux peuvent être déposé aux déchèteries de Houdan ou de Garancières (78).

2009	Tonnages (en tonnes)	Ration par habitant (en kg)	Variation 2008-2009 % (en poids)
Ordures ménagères	16467.99	264.34	-4.8%
Encombrants	1862.68	29.9	-9.9%
Emballages	1597.6	25.64	-11.8%
Déchets verts	8098.6	130	-2.7%
Verres	2116.68	32.37	-3.3%
Papiers	1020.21	16.38	-9.9%
Déchèteries	5933.53	95.24	14.3%
TOTAL 2009	36997.14	593.29	-1.9%
TOTAL 2008	38229.98	605.27	0.2%
TOTAL 2007	38137.82	603.81	9%

Globalement en 2009, il a été observé :

- une baisse du tonnage des ordures ménagères (-4,8 %)
- une baisse du tri sélectif (-11,8%)
- une baisse du tonnage des déchets verts (-2.7%)
- une baisse du tonnage d'encombrants (-9.9%)
- une baisse de la collecte du verre (-3.3%)
- une baisse de la collecte du papier (-9.9%)
- une hausse du tonnage engendré par les déchèteries (+14.3%).

SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT COMMUNAL : ATOUTS ET FAIBLESSES

Points forts :

- Situation géographique facteur de dynamisme démographique
- Croissance moyenne annuelle supérieure à celle du département : 2.55%/an entre 1999 et 2006
- Caractère familial de la commune :
 - population jeune (moins de 14 ans : 24%)
 - nombre moyen de personnes par ménage élevé (2.9 personnes par ménage)
- La présence d'activités économiques variées : une vingtaine d'entreprises artisanales et de service (2007 : 34 établissements actifs, hors agriculture et 32 salariés)
- La persistance d'une activité agricole céréalière qu'il convient de préserver : 3 exploitations agricoles toujours en activité.
Diversification des activités agricoles (vente de produits de la ferme) qu'il convient de soutenir
- Un potentiel touristique sur la commune et sur les communes voisines (activités liées à la nature)
- La bonne intégration du territoire communal dans le réseau viaire à l'échelle intercommunale (proximité

d'axes importants, cheminements doux avec les communes limitrophes)

- La prise en compte de l'éclatement des aires bâties dans la ligne de transports en commun (9 arrêts de bus)

Points faibles :

- L'absence de commerces de proximité
- Marché du logement tendu : seulement 6 logements vacants (2.3%)
- Une offre foncière inadaptée à une population jeune.
- Peu de diversité de type de logements : 2.2% d'appartements
- Une offre locative insuffisante (8,5% de locataires)
- L'absence d'une gare sur la commune ou à proximité